
OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR



PRESENTEE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET
COMPTABLES DE NEOTION

Le Présent document relatif aux autres informations de la société NEOTION a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 février 2014, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de NEOTION.

Le présent document complète la note d'information conjointe de NEOTION sur laquelle l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») a apposé son visa sous le N° 14-030, en date du 4 février (la « Note d'Information Conjointe »), après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait (l'« Offre ») suivie d'un retrait obligatoire (le « Retrait Obligatoire ») visant les actions de NEOTION initiée par General Satellite (l'« Offre publique »).

Le présent document est disponible sur le site internet de la société NEOTION (www.neotion.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peut-être obtenu sans frais auprès de la société NEOTION, à son siège social situé à l'immeuble Optimum, entrée B, ZI les Paluds, 165 avenue du Marin Blanc, 13685 Aubagne Cedex.

1	PRESENTATION GENERALE	3
1.1	RAPPEL DE L'ACTIVITE DE NEOTION	3
1.2	RAPPEL DE L'INFORMATION DIFFUSEE RELATIVE AU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE	4
1.3	RAPPEL DE L'INFORMATION PERMANENTE DIFFUSEE PAR NEOTION AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS ET DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31.12.2012.....	5
1.3.1	Information permanente relative à l'exercice ouvert le 01.01.2013	5
	<i>BILAN GENERAL:</i>	5
	<i>UN PREMIER LANCEMENT PRODUIT AVEC CISCO (EX NDS)</i>	6
	<i>LA TECHNOLOGIE : FACTEUR CLE DE LA CROISSANCE DE NEOTION</i>	6
1.3.2	Information permanente relative au dernier exercice clos le 31.12.2012	6
2	RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012 DE LA SOCIETE NEOTION	11
2.1	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2013 .	11
11.	- Informations concernant les mandataires sociaux :.....	18
2.2	COMPTES ANNUELS ET RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31.12.2012.....	19
2.3	RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31.12.2012.....	19
3	ELEMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS DU 31.12.2012	19
3.1	COMPTES SEMESTRIELS ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES AU 30.06.2013.....	19
3.2	EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	20
3.3	CAPITAL AUTORISE	21
3.4	ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS	21
3.5	RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS.....	22
3.6	PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRALES ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS.....	24
4	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	26
5	ANNEXES.....	27
5.1	ANNEXE 1 : RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31.12.2012.....	27
5.2	ANNEXE 2 : RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU 31.12.2012	27
5.3	ANNEXE 3 : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES AU 30.06.2013.....	27

1 PRESENTATION GENERALE

1.1 RAPPEL DE L'ACTIVITE DE NEOTION

Constituée le 28 décembre 1999, NEOTION est une société anonyme de droit français, au capital de 1.046.053,20€, dont le siège social est situé à l'immeuble Optimum, entrée B, ZI les Paluds, 165 avenue du Marin Blanc, 13685 Aubagne Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 428 830 749.

NEOTION a créé et architecturé des processeurs qui équipent une gamme unique de produits à destination de la télévision numérique.

NEOTION ne fabrique pas ses propres processeurs, mais se concentre sur la conception et le développement et sous-traite la production de ces derniers.

La société compte parmi ses clients aussi bien le grand public désireux de s'équiper en produits électroniques pour la TV numérique que des opérateurs TV et des opérateurs de Télécommunication.

NEOTION a pour mission et stratégie de permettre aux opérateurs et aux utilisateurs de pouvoir bénéficier d'un accès au marché de la télévision numérique, grâce à ses gammes de produits et ses solutions innovantes, économiques et sécurisées. Que la diffusion s'effectue au travers de la Télévision Numérique Terrestre, par le Satellite, le Câble, l'IP ou toutes autres plates-formes de télévision payante.

Les principaux objectifs de NEOTION :

- Architecturer et développer une technologie innovante à base de processeurs pour les implémenter dans notre gamme de Modules de Contrôle d'Accès ou pour des clients tiers qui souhaitent intégrer nos séries de Processeurs dans leurs gammes de récepteurs numériques.
- Personnaliser notre gamme de Module à Contrôle d'Accès (CAM) en fonction des besoins spécifiques de chaque opérateur qui souhaite à leur tour proposer des fonctionnalités, des services inédits et des solutions innovantes sur leurs Marchés.
- Imaginer & créer de nouveaux produits innovants, pour stimuler et accompagner le futur du marché de la télévision numérique.
- Continuer de promouvoir, de développer et de participer, en qualité de co-fondateur du groupe CI Plus à la standardisation globale du CI Plus, avec le groupe de travail, les opérateurs, les fabricants de TV ou l'industrie de produits d'électronique grand public et les autorités de régulation.
- Maintenir au centre de ses préoccupations technologiques la création et le développement de processeurs Sécurisés afin d'assurer la compatibilité avec les différents acteurs de la télévision numérique (fournisseurs de CA, normes, codecs, etc...), d'offrir de nouvelles solutions telles que des capacités de stockage étendues, un accès IP et Wifi, une consommation électrique réduite (produits verts), le décodage du MPEG-4 et de poursuivre une lutte permanente contre le piratage des contenus.

NEOTION est cotée en Bourse sur Alternext - Euronext Paris (valeur ALNEO) depuis juin 2006.

Plus d'informations sur NEOTION sont disponibles à l'adresse internet suivante : www.neotion.fr

1.2 RAPPEL DE L'INFORMATION DIFFUSEE RELATIVE AU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

1.2.1 COMMUNIQUE DE L'AMF

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société et maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

1- Le 21 janvier 2014, Kepler Capital Markets, agissant pour le compte de la société General Satellite Corporation¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société NEOTION, en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

Il est rappelé que le 6 décembre 2013, la société General Satellite Corporation a acquis, au prix unitaire de 5 €, la totalité des actions NEOTION détenues par les sociétés TDF et Primavera (soit, respectivement 130 905 actions et 33 025 actions) représentant, au total, 3,13% du capital de cette société.

A ce jour, compte tenu des achats précités, la société General Satellite Corporation détient 5 080 164 actions NEOTION représentant 9 864 276 droits de vote, soit 97,13% du capital et 98,49% des droits de vote de cette société.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix de 5 € par action la totalité des actions NEOTION non détenues par lui, soit 150 102 actions NEOTION, représentant 2,87% du capital et 1,51% des droits de vote de cette société.

Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

L'initiateur a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait quel qu'en soit le résultat.

Le cabinet Farthouat Finance, représenté par Mme Marie-Ange Farthouat, a été mandaté comme expert indépendant par

la société NEOTION en application de l'article 261-1 II du règlement général.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information conjointe de l'initiateur et de la société NEOTION a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

2 - La suspension de la cotation des actions NEOTION est maintenue jusqu'à nouvel avis.

1.2.2 COMMUNIQUE CONJOINT ENTRE NEOTION ET GENERAL SATELLITE CORPORATION

Achat par General Satellite Corporation de la totalité des actions de la société NEOTION détenues par TDF et PRIMAVERIS

Annonce d'un projet d'offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire initié par General Satellite Corporation sur le solde des actions de NEOTION

Aubagne, lundi 9 décembre 2013,

Ce jour, General Satellite Corporation ("GSC") a procédé à l'acquisition de la totalité des actions de la société NEOTION ("NEOTION") détenues par les sociétés TDF et Primavera.

Cette transaction, réalisée hors marché, s'est faite à un prix de 5 euros par action, et porte sur un volume total de 163 930 actions soit 3.1 % du capital et 3.2 % des droits de vote de NEOTION.

Suite à cette acquisition, GSC a franchi le seuil de 95% du capital et des droits de vote et détient à ce jour 97.1 % du capital et 98.5% des droits de vote de NEOTION.

GSC, n'ayant pas l'intention de maintenir la cotation de NEOTION sur Alternext, envisage de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") dans les prochaines semaines un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (l' "Offre") visant le solde des actions de NEOTION.

Conformément à la réglementation applicable, le cabinet Farthouat Finance a été nommé expert indépendant par le conseil d'administration de NEOTION afin d'apprécier le caractère équitable du prix proposé dans le cadre du projet d'Offre.

Ce projet d'Offre sera libellé au prix de 5 euros par action NEOTION sous réserve de l'avis de l'expert indépendant et de la décision de conformité de l'AMF.

GSC est conseillée par Kepler Cheuvreux dans le cadre de cette opération.

La suspension de la cotation des actions NEOTION est maintenue jusqu'à nouvel avis.

1.3 RAPPEL DE L'INFORMATION PERMANENTE DIFFUSEE PAR NEOTION AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS ET DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31.12.2012

1.3.1 Information permanente relative à l'exercice ouvert le 01.01.2013

Résultats 1^{er} semestre 2013

Aubagne, le 23 octobre 2013

BILAN GENERAL:

Le premier semestre 2013 a vu la consolidation de notre programme de lancement de produits modules CAM avec l'arrivée de douze nouveaux produits ou déclinaisons de produits existants. Parmi ceux-ci, le déploiement marché d'un premier produit avec notre partenaire Cisco (ex NDS) est le fait marquant de cette première moitié d'année 2013.

Dans un contexte marché fortement affecté par la crise en Europe où les ventes de TV sont en chute de plus de 25%, Neotion subit cet impact marché et voit son chiffre d'affaires en baisse de plus de 40% sur le premier semestre passant d'environ 13.6M€ à 8M€. Neotion réaffirme sa volonté d'élargir la distribution de ses produits sur le continent africain. Par ailleurs, l'Amérique Latine devient également un sujet de très forte actualité avec une première conférence réalisée à Buenos Aires en Juin afin de prendre des contacts, sonder le marché et préparer une stratégie de développement commercial pour ce vaste continent.

Enfin, la diversification des activités de Neotion avec la plate-forme BlueBridge® a abouti à la signature d'un démonstrateur avec France Télévisions et l'opérateur Fransat (Eutelsat) dans le cadre du tournoi de Roland-Garros. Le développement effectué par Neotion combine un CAM Advanced et un middleware dédié aux tablettes mobiles. Neotion espère commercialiser ce produit pour la fin de l'année.

UN PREMIER LANCEMENT PRODUIT AVEC CISCO (EX NDS)

Ce premier lancement fortement attendu s'est produit en Q2-2013. La société NDS, rachetée l'année dernière par le géant américain Cisco, est le leader mondial du marché des solutions de Contrôle d'Accès pour la télévision payante. Ce lancement revêt donc une grande importance pour Neotion qui confirme sa politique de partenariats CAS (Conditional Access Systems) avec le numéro un du secteur.

LA TECHNOLOGIE : FACTEUR CLE DE LA CROISSANCE DE NEOTION

La forte concurrence sur les marchés de module CAM conduit Neotion à poursuivre ses investissements en contribuant aux travaux des organismes de standardisation et en développant des solutions innovantes pour le secteur et ses principaux clients. Notamment les évolutions du standard CI Plus conduisent au développement de nouveaux CAM avancés qui intègrent les nouvelles ressources permises par la norme telle que la liaison LSC par exemple. Celle-ci autorise les nouvelles générations de CAM à se connecter directement aux plateformes de services « à la carte » type VoD ou Catch-Up TV, et élargir encore les possibilités d'utilisation du CAM par les opérateurs.

Enfin, Neotion a établi et soumis une demande afin de devenir membre du consortium HbbTV au début du second semestre 2013. Ce consortium pan-européen qui rassemble tous les professionnels du secteur de la télévision, spécifie des solutions standardisées destinées à harmoniser la réception des services de télévision classique transmis par satellite, câble ou voie terrestre, avec ceux diffusés via internet.

1.3.2 Information permanente relative au dernier exercice clos le 31.12.2012

Résultats annuel 2012

Aubagne, le 10 avril 2013

Sur l'ensemble de l'année 2012, la société Neotion a réalisé un chiffre d'affaires consolidé au 31 Décembre 2012 de 34.854.081 Euros avec un résultat net de 2.391.375 Euros.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé :

En 2012, Neotion a lancé un nombre record de 20 nouveaux produits ce qui représente une augmentation de 53% par rapport à l'année 2011. Ces lancements, cumulés à ceux de l'année précédente ont permis à Neotion de commercialiser pratiquement 50% de CAM de plus par rapport à l'année 2011.

Ce résultat équilibré entre les 3 principaux partenaires de Neotion pour les CAM permet de sécuriser l'avenir grâce à la réduction du risque posé par un seul partenaire majeur.

Une nouvelle famille de produits - l'émergence de Nouveaux clients

Les ventes de CAM Neotion DVB CI en CI+ ont augmenté d'environ 50% comparé à l'année 2011 grâce à la signature de nouveaux contrats et aux nouveaux produits lancés sur le marché.

Neotion a notamment lancé avec Irdeto une nouvelle famille de produits CAM la gamme de CAM Cloaked CA. La sécurité de la solution est assurée par les chipsets hautement performants de Neotion.

Ces produits, uniques et très performants, puisqu'ils ne nécessitent plus l'achat de cartes à puce. Outre les aspects coûts directs, les opérations logistiques sont également réduites induisant de nouvelles économies.

Cette nouvelle offre permet à Neotion d'adresser avec succès de nouveaux marchés dans les régions au-delà de l'Europe.

Le premier lancement, intervenu à l'été 2012 a été suivi par deux autres simultanément en Novembre. De nombreux nouveaux projets avec cette technologie sont prévus sur 2013.

Une première mondiale : le lancement commercial d'un CAM avec prise IP

L'opérateur Danois Stofa en partenariat avec Neotion ont développé une solution innovante permettant la réception satellite de programmes premium HD et de services à la demande (tel que VOD, diffusion en différé et services interactifs) sans utiliser de décodeurs externe ou de cartes à puces d'abonnement : ce CAM CI+ VOD est stratégique pour Stofa afin de faciliter l'accès aux services pour ses abonnés. Ce CAM avancé a été spécifié pour les programmes payant de la télévision numérique de l'opérateur Stofa et qui donnera accès à des fonctionnalités étendues, permettant au CAM de continuer à se poser comme une alternative très crédible aux décodeurs « Set-Top-Box » hybrid.

La gamme de CAM Professionnels s'étoffe

Au cours de l'année 2012, Neotion a étendu sa gamme de produits CAM Professionnels grâce notamment au lancement des Cam pro Irdeto. Bien que vendu en faible quantité, ces produits représentent une part non négligeable de la marge globale de Neotion. De plus, ces produits ont permis à la société d'ouvrir de nouveaux opérateurs avant de développer avec ces derniers, des produits standards en plus gros volume. Cette stratégie sera étendue aux autres contrôles d'accès en 2013.

Développement de la Plateforme appelé « Blue Bridge »

La plateforme NEOTION Blue Bridge® établit une communication sans fil sécurisée entre la télévision et les appareils mobiles permettant aux deux écrans de combiner les usages, de communiquer, de se synchroniser et d'échanger des informations. La plateforme NEOTION Blue Bridge® permet aux diffuseurs de contenus et aux chaînes télé de déployer de nombreux nouveaux services - Applications télé combinant des usages propres à la télévision et aux mobiles. NEOTION Blue Bridge® associe Produits Technologiques et Services et offre aux opérateurs de Pay TV de véritables perspectives de développement en déployant une infrastructure complète qui associe l'accès aux chaînes TV et de nouveaux services interactifs qui combinent Télévision et Smartphones ou Tablettes.

Voir le bilan et le compte de résultat ci-dessous.

Actif Bilan	Brut	Amort prov. -	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Frais d'établissement					
Frais de R et D					
Concessions, brevets	1 712 176	1 589 263	122 913	81 850	132 175
Fonds commercial	507 422	507 422	0	0	101 486
Autres immos incorporelles					
Avances et acptes / imm. inc.					
<i>Ss tot Immos Incorporelles</i>	2 219 598	2 096 685	122 913	81 850	233 661
Terrains					
Constructions	103 687	68 852	34 835	59 365	39 652
Instal. techn., mat. et out.	3 059 474	2 468 486	590 988	687 410	1 009 408
Autres immos corporelles	1 163 866	890 037	273 828	325 203	238 569
Immobilisations en cours	308 332		308 332	0	9 811
Av. et acptes / imm. corp.	0		0	0	24 922
<i>Ss tot Immos Corporelles</i>	4 635 359	3 427 375	1 207 984	1 071 978	1 322 362
Participations	1 046		1 046	1 046	1 046
Créances rattachées particip.					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immos financières	117 957		117 957	113 643	123 719
<i>Ss tot Immos Financières</i>	119 003	0	119 003	114 689	124 765
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 973 960	5 524 060	1 449 900	1 268 517	1 680 788
Matières premières, approv.	8 302		8 302	6 354	
En cours prod. biens			0	0	
En cours prod. services			0	0	

Produits intermédiaires et finis	1 024 672	112 899	911 773	1 129 780	
Marchandises	3 708 670	535 356	3 173 314	1 619 194	4 140 718
Ss tot Stocks	4 741 644	648 255	4 093 389	2 755 328	4 140 718
Avances et acptes sur cmdes	2 270		2 270	10 449	100 057
Clients et cptes rattaches	4 241 587		4 241 587	4 208 341	1 137 539
Autres créances	2 886 424		2 886 424	3 135 678	3 497 564
Capital sousc. appelé non verse					
Valeurs mobilières de placement	0		0	379 601	379 601
Disponibilités	4 729 743		4 729 743	7 123 913	5 378 991
TOTAL ACTIF CIRCULANT	16 601 668	648 255	15 953 413	17 613 310	14 634 472
Charges constatées d'avance	997 999		997 999	301 479	534 739
Charges a repartir					
Primes de remboursement oblig.					
Ecart conversion actif	14 581		14 581	25 267	0
TOTAL GENERAL ACTIF	24 588 208	6 172 315	18 415 893	19 208 573	16 849 999

Passif Bilan	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capital social ou individuel	1 046 053	1 046 053	1 053 610
Primes emission, fusion, apport	19 224 168	19 224 168	19 216 611
Ecart de reevaluation			
Reserve legale	55 157	55 157	55 157
Reserves statut. ou contract.			
Reserves reglementees			
Autres reserves	8 267 235	8 267 235	8 267 235
Report a nouveau	-19 856 199	-23 299 211	-25 057 969
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 391 375	3 443 012	1 758 758
Subventions d'investissement			
Provisions reglementees			
TOTAL (I)	11 127 785	8 736 414	5 293 402
Produit emissions titres part.			

Avances conditionnes	187 200	364 000	364 000
TOTAL (II)	187 200	364 000	364 000
Provisions pour risques	449 428	986 873	1 701 347
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	449 428	986 873	1 701 347
Emprunts obligataires convert.			
Autres emprunts obligataires			
Emp. & dettes / Ets Credit			
Emp. & dettes fin. divers			
Avances et acomptes / cmdes	554 582	3 033 297	5 164 415
Dettes fournisseurs	3 628 733	2 899 161	2 532 527
Dettes fiscales et sociales	1 501 947	1 939 527	1 627 434
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	144 510	19 300	156 000
Produits constatés d'avance	780 835	1 230 000	
TOTAL (IV)	6 610 610	9 121 285	9 480 376
Ecart conv. passif (V)	40 870	0	10 874
TOTAL GENERAL PASSIF	18 415 893	19 208 573	16 849 999

Compte de Résultat	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Ventes de marchandises	29 029 598	35 987 670	27 377 099
Production vendue, biens			
Production vendue, services	5 824 483	1 374 676	117 500
Chiffres d'affaires net	34 854 081	37 362 346	27 494 599
Production stockée	-377 335	1 402 007	
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprises amortiss. + provisions	777 260	2 266 457	760 133
Autres produits	21	78	1 949
Total pdts d'expl.	35 254 027	41 030 888	28 256 681
Achats de marchandises	21 608 412	20 711 755	18 493 037
Variation de stock march.	-1 336 787	2 262 233	-754 129
Achats de matières premières			
Variation de stock mat. prem.	6 354	-6 354	
Autres achats, charges externes	2 982 848	2 709 416	2 251 712
Impôts et taxes	666 025	584 891	331 994
Salaires et traitements	5 020 527	5 078 134	3 632 787

Charges sociales	2 314 585	2 226 704	1 704 439
Immos : Dot. aux amortissements	503 346	723 624	748 065
Immos : Dot. aux provisions			
Actif circ. : Dot. provisions	300 812	754 261	186 000
Risques : Dot. provisions	1 980	297 760	24 500
Autres charges	2 405 102	3 294 788	1 397 320
Total charges d'expl.	34 473 204	38 637 212	28 015 725
RESULTAT D'EXPLOITATION	780 823	2 393 676	240 956
Benef attr. ou perte tr.	0	0	0
Perte supp. ou benef tr.	0	0	0
Prod. autres valeurs mobil.			
Autres intérêts et prod. ass.	24 026	24 653	
Reprises sur provisions	25 267		29 165
Différences pos. de change	337 788	534 980	1 566 082
Produits nets / cessions v.m.p.			
Total Produits fin.	387 081	559 633	1 595 247
Dotations financières	14 581	25 267	109 500
Intérêts & charges assimilés	51 941	176 486	244 536
Différences négatives de change	713 861	682 136	1 170 769
Charges nettes / cessions v.m.p.			
Total Charges fin.	780 383	883 889	1 524 805
RESULTAT FINANCIER	-393 302	-324 256	70 442
RES. COURANT AVANT IMPOT	387 521	2 069 420	311 398
Produits except.: ope. gestion	9538	154	3
Produits except.: ope. Capital			17 124
Reprises sur provisions	469 850	737 698	62 691
Total produits except.	479 389	737 852	79 818
Charges except.: ope. gestion	173 151	41 064	3 318
Charges except.: ope. Capital	403 338	937 808	3 373
Dotations exceptionnelles	0	0	445 816
Total charges except.	576 489	978 872	452 506
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-97 101	-241 020	-372 688
Participation des salariés		215 455	
Impôt sur les bénéfices	- 2100 954	-1 830 067	-1 820 048
BENEFICE OU PERTE	2 391 375	3 443 012	1 758 758

2 RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012 DE LA SOCIETE NEOTION

2.1 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2013

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions du Code de commerce et en application des statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de la situation de la société et de son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Vous trouverez annexés au présent rapport de gestion le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice. Aucune modification n'a été apportée à la présentation des comptes annuels et aux méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1.- Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé :

(a) L'activité de la Société a été marquée par les événements suivants :

En 2012, Neotion a lancé un nombre record de 20 nouveaux produits ce qui représente une augmentation de 53% par rapport à l'année 2011. Ces lancements, cumulés à ceux de l'année précédente ont permis à Neotion de commercialiser pratiquement 50% de CAM de plus par rapport à l'année 2011.

Ce résultat équilibré entre les 3 principaux partenaires de Neotion pour les CAM permet de sécuriser l'avenir grâce à la réduction du risque posé par un seul partenaire majeur.

1.1. Une nouvelle famille de produits - l'émergence de Nouveaux clients

Les ventes de CAM Neotion DVB CI en CI+ ont augmenté d'environ 50% comparé à l'année 2011 grâce à la signature de nouveaux contrats et aux nouveaux produits lancés sur le marché. Neotion a notamment lancé avec Irdeto une nouvelle famille de produits CAM la gamme de CAM Cloaked CA. La sécurité de la solution est assurée par les chipsets hautement performants de Neotion.

Ces produits, uniques et très performants, puisqu'ils ne nécessitent plus l'achat de cartes à puce. Outre les aspects coûts directs, les opérations logistiques sont également réduites induisant de nouvelles économies.

Cette nouvelle offre permet à Neotion d'adresser avec succès de nouveaux marchés dans les régions au-delà de l'Europe.

Le premier lancement, intervenu à l'été 2012 a été suivi par deux autres simultanément en Novembre. De nombreux nouveaux projets avec cette technologie sont prévus sur 2013.

1.2. Une première mondiale : le lancement commercial d'un CAM avec prise IP

L'opérateur Danois Stofa en partenariat avec Neotion ont développé une solution innovante permettant la réception satellite de programmes premium HD et de services à la demande (tel que VOD, diffusion en différé et services interactifs) sans utiliser de décodeurs externe ou de cartes à puces d'abonnement : ce CAM CI+ VOD est stratégique pour Stofa afin de faciliter l'accès aux services pour ses abonnés. Ce CAM avancé a été spécifié pour les programmes payant de la télévision numérique de l'opérateur Stofa et qui donnera accès à des fonctionnalités étendues, permettant au CAM de continuer à se poser comme une alternative très crédible aux décodeurs « Set-Top-Box » hybrid.

1.3. La gamme de CAM Professionnels s'étoffe

Au cours de l'année 2012, Neotion a étendu sa gamme de produits CAM Professionnels grâce notamment au lancement des Cam pro Irdeto. Bien que vendu en faible quantité, ces produits représentent une part non négligeable de la marge globale de Neotion. De plus, ces produits ont permis à la société d'ouvrir de nouveaux opérateurs avant de développer avec ces derniers, des produits standards en plus gros volume. Cette stratégie sera étendue aux autres contrôles d'accès en 2013.

1.4. Développement de la Plateforme appelé « Blue Bridge »

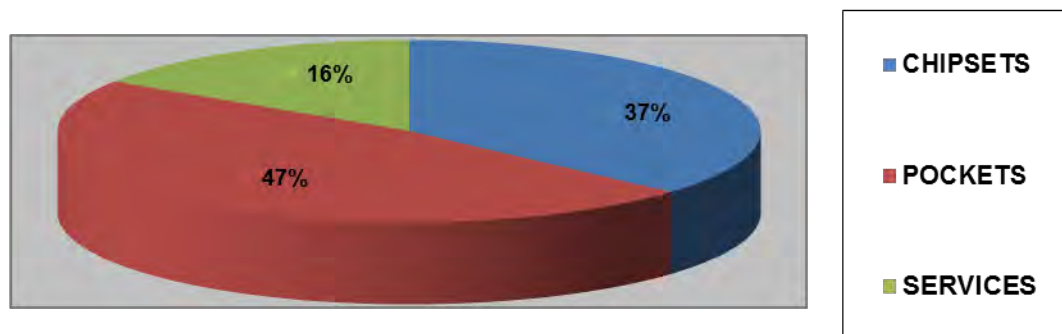
La plateforme NEOTION Blue Bridge® établit une communication sans fil sécurisée entre la télévision et les appareils mobiles permettant aux deux écrans de combiner les usages, de communiquer, de se synchroniser et d'échanger des informations. La plateforme NEOTION Blue Bridge® permet aux diffuseurs de contenus et aux chaînes télé de déployer de nombreux nouveaux services - Applications télé combinant des usages propres à la télévision et aux mobiles.

NEOTION Blue Bridge® associe Produits Technologiques et Services et offre aux opérateurs de Pay TV de véritables perspectives de développement en déployant une infrastructure complète qui associe l'accès aux chaînes TV et de nouveaux services interactifs qui combinent Télévision et Smartphones ou Tablettes.

(b) Informations par secteur d'activité et secteur géographique :

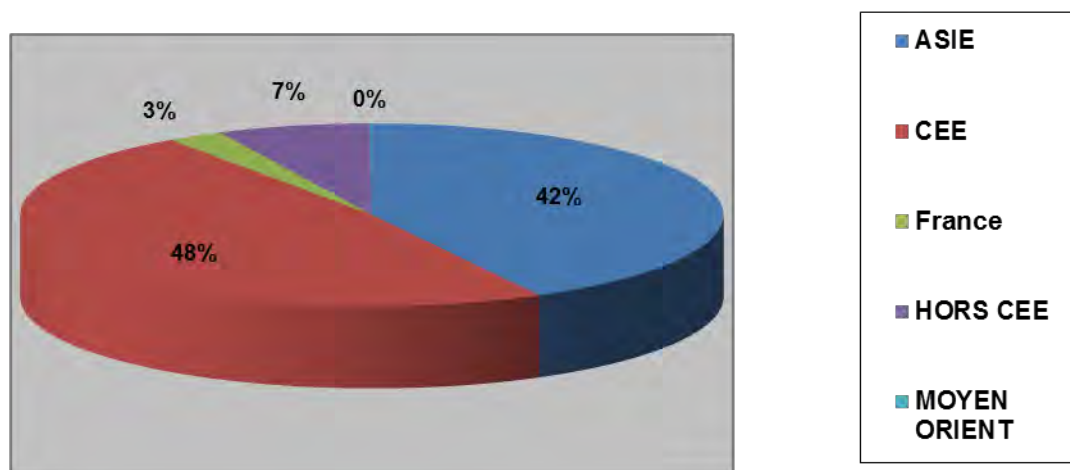
Le chiffre d'affaires se répartit sur 3 familles de produits : les puces, ou « chipset », les modules de sécurité CAM, les modules de transcodage MPEG-4 vers MPEG-2 intégrés au sein de la famille dénommée « Pocket » qui regroupe l'ensemble des produits de réception au format PCMCIA et les « Services ».

Répartition du C.A. par produit



La Société Neotion est présente essentiellement sur les marchés Europe, en Asie, et très modestement en France, Hors CEE et au Moyen-Orient.

Répartition du C.A. par localisation



(c) Chiffres de l'exercice :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 34.854 K€ contre 37.362 K€ au titre du précédent exercice.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 35 254 K€ contre 41.031 K€ en 2011.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 34.473 K€ contre 38.637 K€ pour le précédent exercice.

Le résultat d'exploitation ressort positif pour 780.823 euros contre un résultat positif de 2.393.675 euros à fin 2011.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 020 K€ contre 5.078 K€ au titre de l'exercice précédent et le montant des charges sociales est de 2.315 K€ en 2012 contre 2.227 K€ en 2011.

L'effectif salarié moyen a été porté à 100 personnes contre 88 au cours de l'exercice 2011.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 393.302 euros contre un résultat négatif de 324.256 euros en 2011, le résultat courant avant impôt de l'exercice est positif de 387 521 euros contre un résultat positif de 2.069.420 euros en 2011.

Compte tenu des éléments ci-dessus et après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 97.101 euros et d'un crédit d'impôt recherche de 2.100.954 euros, le résultat de l'exercice se solde par un gain de 2.391.375 euros contre un gain de 3.443.012 euros pour le précédent exercice.

Au 31 décembre 2012, le total du bilan de la société s'élevait à 18 415 895 euros (contre 19.208.573 euros pour le précédent exercice).

(d) Etat des dettes à l'égard des fournisseurs de la société :

En application des dispositions de l'article D 441-4 du Code de Commerce, la décomposition du solde des dettes de la société à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance, était la suivante à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2012 :

Echéances	Dettes échues à la clôture	Echéances à j+15	Echéances entre J+16 et J+30	Echéances entre J+31 et J+ 45	Echéances entre J+46 et J+60	Echéances au-delà de J+60	Total dettes fournisseurs
Fournisseurs	356 K€	870 K€	418 K€	658 K€	124 K€	0 K€	2 426 K€
Fournisseurs immobilisation							
Total à payer	356 K€	870 K€	418 K€	658 K€	124 K€	0 K€	2 426 K€

Comparatif à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2011 :

Echéances	Dettes échues à la clôture	Echéances à j+15	Echéances entre J+16 et J+30	Echéances entre J+31 et J+ 45	Echéances entre J+46 et J+60	Echéances au-delà de J+60	Total dettes fournisseurs
Fournisseurs	175 K€	250 K€	722 K€	52K€	18 K€	65 K€	1 282 K€
Fournisseurs immobilisation							

on							
Total à payer	175 K€	250 K€	722 K€	52 K€	18 K€	65 K€	1 282 K€

2. - Présentation des comptes annuels:

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

3. - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous devons vous signaler les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

La société SHEET ANCHOR France a été déboutée de toutes ses demandes par jugement du TGI de Marseille le 26/03/2013.

4. - Activités de la société en matière de recherche et développement :

Les frais de développement des produits commercialisés par la Société sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés et se sont élevés à K€ 4 586 sur l'exercice écoulé (selon la méthode de calcul de l'administration fiscale dans le cadre de la détermination du crédit d'impôt recherche). Les salaires bruts versés se sont élevés à K€ 4 235.

Ces frais donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées. Lorsqu'il n'a pu être utilisé par imputation sur une charge d'impôt, le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un remboursement à compter de la quatrième année suivant sa constatation. Une demande de remboursement sera déposée sur l'année 2013 grâce à la loi de finances rectificatives pour 2011.

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche cumulé de K€ 10 141. Compte tenu des projets de recherche engagés au cours de l'année 2011, la Société a enregistré un crédit d'impôt recherche au titre de 2012 pour K€ 2101.

5.- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Les perspectives d'évolution et de croissance de Neotion sont importantes notamment sur les marchés de la sécurité, au cœur du métier et du savoir-faire de Neotion. Ces marchés sont en croissance forte sous la poussée conjointe de deux phénomènes majeurs. D'une part la démocratisation des téléviseurs à écran plats avec tuners numériques intégrés et interface DVB-CI sur le marché grand public. Les ventes de ces produits sont en croissance très forte en Europe et au-delà et modifient durablement la stratégie des opérateurs avec un glissement prononcé de leurs offres - basées jusqu'alors principalement sur des décodeurs externes - vers des modules de sécurité dits « module CAM ».

D'autre part l'arrivée du standard CI Plus en 2009, adopté par tous les fabricants de téléviseurs, renforce encore la pénétration de ces modules CAM auprès des opérateurs de TV payante. Conjointement, ce standard crée de nouvelles perspectives de croissance grâce à l'extension de ces modules CAM vers des fonctions de type hybrides IP et interactivité.

Par ailleurs, la reconnaissance par les partenaires de Neotion de nos *chipsets* et de leur niveau de sécurité le plus haut jamais atteint dans ce secteur d'activité autorise l'intégration de notre technologie à grande échelle dans les récepteurs de nos clients OEM.

Le gros investissement dans la nouvelle plateforme Blue Bridge ainsi que dans le développement des services de son environnement devrait voir son premier produit lancé vers l'été 2013. Ce produit sera le premier de la nouvelle gamme de CAM Avancée.

Enfin, les investissements de Neotion en matière de recherche et de développement ont été renforcés par le nouveau management et le plan de lancement des produits qu'il a introduit en 2011, a vu une vingtaine d'entre eux enrichir notre portefeuille produits en 2012.

6.- Filiales et participations :

Neotion détient les filiales et participations suivantes :

- Au 31 décembre 2012, la valeur des titres de participation détenus sur Neotion Asia, filiale à 100%, s'élève à K€ 1, soit HK\$ 10 000.

7.- Affectation du résultat :

L'exercice dont nous vous rendons compte se solde donc par un gain de 2.391.375 € que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'il n'a été fait aucune distribution de dividende au titre des trois exercices précédents.

Les charges somptuaires visées à l'article 39.4 du Code général des impôts figurent pour 56 909 € au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

8.- Rachat par la société de ses propres actions :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous précisons que la société n'a acheté ou vendu aucune action destinée à être attribuée aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

9. - Informations concernant le capital social :

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2011. Nous vous indiquons également les modifications intervenues au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 1.046.053,20 euros divisé en 5.230.266 actions de 0,20 euros de valeur nominale.

La répartition du capital est la suivante :

Le capital est détenu pour 94% par Général Satellite, les actions restantes sont détenues par la société TDF (2.5%), la société Primavera (0.6%) ainsi que par les actionnaires au porteur (2.9%).

En application des dispositions de l'article L 225-197-1 & L 225-197-2 du Code de commerce, nous vous indiquons que le personnel de la société a reçu des actions gratuites en date du 9 Août 2012 en accord avec la délégation de la dernière Assemblée Générale Mixte donnant le pouvoir au conseil d'administration de procéder à la distribution de 260.310 actions gratuites ce même jour.

10. - Récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital :

Le conseil d'administration n'est plus titulaire de délégation de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital.

Nous vous rappelons que depuis le 11 décembre 2009, le conseil d'administration est désormais composé comme suit :

11. - Informations concernant les mandataires sociaux :

- Monsieur Gregory Wieczorek, administrateur, président du conseil d'administration et directeur général
- Madame Ekaterina Sorokina, administrateur
- Monsieur Pavel Chumakov, administrateur
- Monsieur Alexander Naumov, administrateur
- Monsieur Andrey Tkachenko, administrateur

La liste des mandats et fonctions occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés est la suivante :

- Madame Ekaterina Sorokina, Responsable finances de General Satellite
- Monsieur Pavel Chumakov, vice-président de General Satellite
- Monsieur Andrey Tkachenko, CEO de la société General Satellite, Directeur de General Satellite Corporation Ltd

12.- Modalités d'exercice de la direction générale :

Le conseil d'administration a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Ces fonctions sont assumées par Monsieur Gregory Wieczorek.

Après vous avoir fait entendre les rapports du commissaire aux comptes, nous soumettrons successivement à vos suffrages les résolutions dont il vous sera préalablement donné lecture.

Le Conseil d'administration

2.2 COMPTES ANNUELS ET RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31.12.2012

Les Comptes annuels de la Société ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2012 sont reproduits *in extenso* à l'annexe 1 du présent document d'information.

2.3 RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31.12.2012

Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos au 31.12.2012 est reproduit *in extenso* à l'annexe 2 du présent document d'information.

3 ELEMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS DU 31.12.2012

3.1 COMPTES SEMESTRIELS ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES AU 30.06.2013

Les comptes semestriels de la Société ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires au 30.06.2013 sont reproduits *in extenso* à l'annexe 3 du présent document d'information.

3.2 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

Depuis l'établissement du rapport de gestion, les principales évolutions s'agissant de la répartition du capital et des droits de vote de NEOTION ont été les suivantes.

Le 23 octobre 2013, NEOTION a pris acte de la démission de Monsieur Pavel Chumakov de son poste d'administrateur de la Société, en conséquence de quoi les 100 actions prêtées par General Satellite Corporation à Monsieur Chumakov lui ont été rétrocédées, portant le nombre d'actions détenues par General Satellite Corporation à un total de 4 915 834 actions.

Puis, le 6 décembre 2013, General Satellite Corporation a procédé à l'acquisition de la totalité des actions de NEOTION détenues par les actionnaires TDF et PRIMAVERIS (la « Transaction »).

TDF a cédé 130 905 actions de la Société et PRIMAVERIS 33 025 actions de la Société à General Satellite Corporation à un prix de 5 euros par action.

L'acquisition, réalisée hors marché a porté sur un volume total de 163 930 actions soit 3.1 % du capital et 3.2 % des droits de vote de NEOTION.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, General Satellite a déclaré, le 9 décembre 2013, auprès de l'AMF avoir franchi en hausse, le 6 décembre 2013, à titre individuel le seuil de 95% du capital et des droits de vote de NEOTION.

Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF, le 13 décembre 2013, sous le n° D&I 213C1950.

L'évolution de la répartition du capital de NEOTION suite à la Transaction s'est faite comme suit :

	Avant la transaction		Post transaction
	Nombre d'actions	Détention en % du capital	Détention en % du capital
GSC (+administrateurs)	4 916 234	94,00%	97,13%
TDF	130 905	2,50%	0%
Primaveris	33 025	0,63%	0%
Public	150 102	2,87%	2,87%
Total	5 230 266	100%	100%

À la date du présent document, le capital social et les droits de vote de NEOTION sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
General Satellite Corporation	5 079 764	97.12%	9 864 276	98.49%
Alexander Naumov	100	0.002%	200	0.001%
Andrey Tkachenko	100	0.002%	200	0.001%
Ekaterina Sorokina	100	0.002%	200	0.001%

Grzegorz Wieczorek	100	0.002%	200	0.001%
Laurence Cabrera	400	0.007%	800	0.008%
Norbert Kajler	685	0.013%	685	0.007%
Thierry Flajoliet	100	0.002%	200	0.001%
Actionnaires au porteur	148 917	2.85%	148 917	1.49%
Total	5 230 266	100%	10 015 678	100%

3.3 CAPITAL AUTORISE

Le Conseil d'administration de NEOTION dispose d'une délégation de compétence (i) en matière d'attribution d'actions gratuites et (ii) de rachat d'actions propres dans les conditions décrites aux points 3.3 et 3.4 ci-après.

3.4 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 11 juin 2012 a attribué au conseil d'administration de NEOTION une délégation de compétence l'autorisant à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites et conditionnelles d'actions de la Société au profit des membres du personnel de la Société qu'il déterminera, dans la limite de 5% du capital et pendant une durée de 38 mois à compter de l'assemblée.

Faisant suite à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 11 juin 2012 de procéder à des attributions d'actions gratuites, selon les modalités des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce, le conseil d'administration de NEOTION a décidé lors de sa séance du 9 août 2012 d'attribuer gratuitement à 62 salariés de l'entreprise (dont le Président) un total de 260 310 actions.

Les actions ne seront émises, et les bénéficiaires n'en deviendront propriétaires, seulement à l'issue de chacune des périodes d'acquisition selon les modalités suivantes :

- 20% de l'attribution d'actions le 9 août 2014,
- 50% de l'attribution d'actions le 30 mars 2015,
- 30% de l'attribution d'actions le 31 mars 2016.

L'acquisition définitive des actions est subordonnée au fait que les bénéficiaires demeurent salariés ou mandataires sociaux de NEOTION jusqu'à l'expiration respective des périodes d'acquisition.

En outre, les bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions se sont engagés à conserver pendant la période de conservation fixée à 2 ans les actions qui leur ont été attribuées dans le cadre de ce plan d'attribution.

3.5 RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte de NEOTION du 21 novembre 2013 a approuvé les résolutions suivantes relatives à la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions :

Première résolution - Autorisation à conférer au Conseil d'administration dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, décide :

- d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, à acheter un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social de la Société, dans les conditions ci-dessous.

- Que le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, soit à ce jour 523.026 actions, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10% de son capital social, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

L'assemblée générale décide que le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas excéder 5,75 euros, soit un montant théorique maximal de 3.007.399,5 euros, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société, de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables :

- assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI telle que reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

-
- attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options de souscription ou d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) de tout plan d'épargne salariale, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
 - remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
 - conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
 - annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par la présente assemblée générale de la 2ème résolution ci-dessous ;
 - et également en vue de toute autre pratique qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

Ces opérations d'achat, de cession ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A. ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat, ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables en pareille matière.

L'assemblée générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite

d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

En outre, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et notamment pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités, et toutes déclarations auprès de tous organismes, en particulier l'Autorité des Marchés Financiers, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation dans le rapport prévu à l'article L. 225-100 du Code de commerce, conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce.

Seconde résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à :

- annuler les actions détenues par la Société ou acquises par cette dernière dans le cadre du programme de rachat d'actions, et ce dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois,
- réduire corrélativement le capital social du montant des actions annulées,
- modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

3.6 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRALES ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Les principaux litiges hors salariaux sont les suivants :

Neotion c/ Sheet Anchor France

Le 31 mars 2005, la Société a signé un bail avec la SCI Azur pour la location de locaux situés à la Ciotat, dont cette dernière était propriétaire. La SCI Azur est détenue par Madame et Monsieur Pascale et Jean Yves Leroux, ce dernier étant à l'époque le Président du Directoire de Neotion. Le bail du 31 mars 2005 a été régulièrement approuvé par les actionnaires de la Société.

Le 5 février 2007, la SCI Azur a signé une promesse de vente portant sur son immeuble avec la société SAS Quartz Properties. Le même jour, Monsieur Leroux signait au nom de Neotion un bail pour cet immeuble avec la SAS Quartz Properties. Ce bail prévoit qu'il ne peut entrer en vigueur que si la SAS Quartz Properties devenait propriétaire de l'immeuble.

Le 3 mai 2007, l'immeuble aurait finalement été vendu à la société SHEET ANCHOR FRANCE, dont le dirigeant est également celui de la SAS Quartz Properties. Le même jour, Monsieur Leroux signait au nom de Neotion un bail pour cet immeuble avec la société SHEET ANCHOR FRANCE. Ce bail prévoit qu'il ne peut entrer en vigueur que si le bail du 5 février 2007, conclu avec la SAS Quartz Properties, est résilié à l'amiable.

Le 3 mai 2007, Monsieur Leroux a donc signé, au nom de Neotion, une convention de résiliation du bail du 5 février 2007, avec la SAS Quartz Properties, mais prenant effet au 2 mai 2007.

Aucun des baux des 5 février et 3 mai 2007 n'a été enregistré et soumis et approuvé par les actionnaires de la Société. En outre, le bail du 5 février 2007 ne pouvait être résilié à l'amiable car il n'est jamais entré en vigueur dans la mesure où la SAS Quartz Properties n'est pas devenue propriétaire de l'immeuble. Il en ressort que le bail du 3 mai 2007 ne pouvait s'appliquer. La Société a contesté la régularité de ce bail du 3 mai 2007 et a donné congé durant l'été 2008.

La société SHEET ANCHOR FRANCE a alors saisi le Juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Marseille pour solliciter une provision représentative des loyers du bail du 3 mai 2007, mais sa demande a été rejetée.

Elle a assigné Neotion au fond par-devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille pour le paiement des loyers et a fait pratiquer quatre saisies conservatoires sur les comptes bancaires de la Société, le 23 avril 2009 pour les loyers de la période d'août 2008 à juin 2009, le 14 janvier 2010, pour la période du 1er juillet 2009 au 31 mars 2010, le 6 avril 2011, pour la période du 1 janvier 2011 au 30 juin 2011 et le 7 octobre 2011 pour la période du 1 juillet 2011 au 31 décembre 2011.

La Société a déposé une plainte pénale entre les mains du Doyen des Juges d'Instruction de Marseille et a soulevé l'incompétence du Tribunal de Grande Instance de Marseille, au profit de celui de Paris, ainsi qu'un sursis à statuer. Le Tribunal de Grande Instance de Marseille a rejeté la demande d'incompétence ainsi que le sursis à statuer. La Société s'est pourvue en appel auprès de la Cour d'appel d'Aix en Provence. L'instance en appel est toujours pendante.

La Société a, le 18 juin 2012, assigné Monsieur Jean-Yves Leroux et la SCI Azur en garantie.

La date de clôture de la procédure en cours devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille a été fixée initialement au 7 septembre 2012 puis repoussé au 21 décembre 2012. La jonction de cette procédure avec l'appel en garantie demandé par Neotion a en revanche été refusée et fait l'objet d'une procédure distincte.

Le tribunal de Grande Instance de Marseille a entendu les parties lors de l'audience du 22 janvier 2013 et a rendu son jugement le 26 mars 2013. La société SHEET ANCHOR France a été déboutée de toutes ses demandes. Cette dernière a interjeté appel de cette décision et rendue ses premières conclusions le 5 juillet 2013.

Ce litige a fait l'objet d'une provision au 31/12/2011 à hauteur du risque estimé par la direction.

Au 30/06/2013, cette provision est toujours constatée dans les comptes.

Neotion c/ Jean Yves Leroux et la SCI Azur

Neotion a assigné Jean Yves Leroux et la SCI Azur le 18 juin 2012 devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille aux fins d'entendre ordonner la jonction et de condamner la SCI Azur et Jean Yves Leroux à garantir Neotion de toutes les condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre dans le cadre des deux instances engagées par la société Sheet Anchor. La jonction ayant été refusée, cette affaire fait désormais l'objet d'une procédure distincte. La procédure suit désormais son cours.

Neotion c/ Anse Technology SAS

La Société a été assignée le 25 juillet 2013 devant le Tribunal de Commerce de Toulon par la société Anse Technology SAS en paiement de deux factures échues, d'un montant total d'environ 20 000 euros.

La Société avait décidé de suspendre le paiement de ces deux factures, à titre conservatoire, après avoir appris que ce sous-traitant était possiblement coupable d'actes de parasitisme.

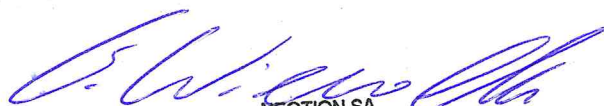
Une saisie dans les locaux de la société Anse Technology autorisée par le Président du Tribunal de Commerce de Toulon le 7 octobre 2013, à la demande de la Société, a permis à celle-ci de se constituer des preuves des actes de parasitisme et de réclamer un dédommagement en conséquence à la société Anse Technology. La prochaine audience se tiendra le 19 mars 2014.

4 PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 5 février 2014 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre Publique, relatif aux autres informations sur la société NEOTION, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et l'instruction n°2006-07 de l'AMF du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisitions, dans le cadre de l'Offre Publique initiée par General Satellite Corporation et visant les actions de la société NEOTION. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

NEOTION

Représentée par Mr. Grzegorz (Gregory) Wieczorek, Président Directeur Général



NEOTION SA
Bâtiment Optimum entrée B
ZI Les Paluds - 165, avenue du Marin Blanc
13685 Aubagne Cedex - FRANCE
Tél: (+33) (0)4 42 98 07 70 - Fax: (+33) (0)4 42 98 07 71
N° Siret: 428 830 749 00050 - N° TVA FR774 288 307 49

05.02.2014

5 **ANNEXES**

- 5.1 ANNEXE 1 : RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31.12.2012
- 5.2 ANNEXE 2 : RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU 31.12.2012
- 5.3 ANNEXE 3 : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES AU 30.06.2013



KPMG Entreprises
Bureau de Marseille
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Neotion S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Neotion S.A.

Immeuble Optimum - Entrée B

165, avenue du marin blanc - ZI Les Paluds

13685 Aubagne Cedex

Ce rapport contient 30 pages



KPMG Entreprises
Bureau de Marseille
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Neotion S.A.

Siège social : Immeuble Optimum - Entrée B
165, avenue du marin blanc - ZI Les Paluds
13685 Aubagne Cedex

Capital social : € 1 046 053

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Neotion S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et méthodes comptables

Les notes 2.2.7. et 3.3. « Stocks » de l'annexe des comptes exposent notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la valorisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions telles que décrites dans les notes 2.2.10. et 3.9. de l'annexe, pour couvrir les risques relatifs aux litiges mentionnés dans la note 6.6. de l'annexe.

S'agissant de risques et litiges, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous nous sommes assurés que les litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de façon appropriée dans la note 6.6. de l'annexe.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations reposant sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations seront susceptibles de différer, parfois de manière significative, des données prévisionnelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille, le 30 avril 2013

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Stéphane Orlando
Associé

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : NEOTION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 165 AVE DU MARIN BLANC 13400 AUBAGNE Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 4 2 8 8 3 0 7 4 9 0 0 0 5 0 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,						N - 1											
				3	1	1	2	2	0	1	2	3	1	1	2	2	0	1	1		
				Brut		Amortissements, provisions		Net		Net											
				1		2		3		4											
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA																		
		Frais d'établissement *	AB			AC															
		Frais de développement *	CX			CQ															
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 712 176		AG	1 589 263		122 914		81 851										
		Fonds commercial (1)	AH	507 422		AI	507 422														
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK															
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			AM															
		Terrains	AN			AO															
		Constructions	AP	103 687		AQ	68 852		34 835		59 365										
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 059 474		AS	2 468 486		590 988		687 410										
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 163 866		AU	890 037		273 828		325 203										
		Immobilisations en cours	AV	308 332		AW			308 332												
		Avances et acomptes	AX			AY															
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			CT															
		Autres participations	CU	1 046		CV			1 046		1 046										
		Créances rattachées à des participations	BB			BC															
		Autres titres immobilisés	BD			BE															
		Prêts	BF			BG															
		Autres immobilisations financières *	BH	117 957		BI			117 957		113 643										
TOTAL (II)		BJ	6 973 960		BK	5 524 059		1 449 901		1 268 518											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	8 302		BM			8 302		6 354										
		En cours de production de biens	BN			BO															
		En cours de production de services	BP			BQ															
		Produits intermédiaires et finis	BR	1 024 672		BS	112 899		911 773		1 129 780										
		Marchandises	BT	3 708 670		BU	535 356		3 173 314		1 619 193										
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 270		BW			2 270		10 449										
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 241 587		BY			4 241 587		4 208 341										
		Autres créances (3)	BZ	2 886 424		CA			2 886 424		3 135 678										
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC															
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD			CE				379 601											
		Disponibilités	CF	4 729 743		CG			4 729 743		7 123 913										
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	997 999		CI			997 999		301 479										
		TOTAL (III)	CJ	17 599 668		CK	648 255		16 951 414		17 914 788										
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW																			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM																			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN	14 581					14 581		25 267											
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	24 588 209		IA	6 172 314		18 415 895		19 208 573											
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				(3) Part à plus d'un an :		CR											
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :			Stocks :				Créances :													

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2013

Désignation de l'entreprise		NEOTION		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N -1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	DA	1 046 053	1 046 053	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	19 224 168	19 224 168	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	55 157	55 157	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	8 267 235	8 267 235	
	Report à nouveau	DH	(19 856 199)	(23 299 211)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 391 375	3 443 012	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	11 127 789	8 736 414	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN	187 200	364 000	
TOTAL (II)		DO	187 200	364 000	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	449 428	986 873	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	449 428	986 873	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	554 582	3 033 297	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 628 735	2 899 160	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 501 947	1 939 528	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	144 510	19 300	
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	780 835	1 230 000	
TOTAL (IV)	EC	6 610 609	9 121 285		
Ecart de conversion passif *	ED	40 870			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 415 895	19 208 573		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 056 027	6 087 988		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : NEOTION							Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	900 284	FB	28 129 315	FC	29 029 598	35 987 670
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG		FH	5 824 483	FI	5 824 483	1 374 676
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	900 284	FK	33 953 797	FL	34 854 081	37 362 345
	Production stockée*				FM	(377 335)	1 402 007	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	777 260	2 266 457	
	Autres produits (1) (11)				FQ	21	78	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	35 254 027	41 030 887
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	21 608 413	20 711 755	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(1 336 787)	2 262 233	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	6 354	(6 354)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 982 847	2 709 416	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	666 025	584 891	
	Salaires et traitements*				FY	5 020 527	5 078 134	
	Charges sociales (10)				FZ	2 314 585	2 226 704	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	503 346	723 624	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	300 812	754 261	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	1 980	297 760		
	Autres charges (12)			GE	2 405 102	3 294 788		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	34 473 204	38 637 212
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	780 823	2 393 675
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	24 026	24 653	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	25 267		
	Différences positives de change				GN	337 788	534 980	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	387 080	559 633	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	14 581	25 267	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	51 941	176 486	
	Différences négatives de change				GS	713 861	682 136	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	780 383	883 889	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(393 302)	(324 256)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	387 521	2 069 420	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise NEOTIONNéant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	9 539	154	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	469 850	737 698	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	479 389	737 853	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	173 151	41 064	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	403 338	937 808	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	576 489	978 872	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(97 101)	(241 020)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		215 455	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(2 100 954)	(1 830 067)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	36 120 496	42 328 373	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	33 729 121	38 885 361	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	2 391 375	3 443 012	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier								IG	9 538	153	
										HP	21 159		
										HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	173 148	41 061	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	32 594	14 441	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	2 404 071	2 418 054	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9											
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures		Produits antérieurs		

ciel – http://www.ciel.com

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ANNEXE
au 31/12/2012

Sommaire

1. Faits caractéristiques 2012	4
Bilan général de l'année 2012	4
1.1. Une nouvelle famille de produits – l'émergence de Nouveaux clients	4
1.2. Une première mondiale : le lancement commercial d'un CAM avec prise IP	4
1.3. La gamme de CAM Professionnels s'étoffe	4
1.4. Développement de la Plateforme appelé « Blue Bridge »	4
2. Principes, règles et méthodes comptable	5
2.1. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes	5
2.2. Principes et méthodes comptables	5
2.2.1 Opérations en devises	5
2.2.2 Chiffre d'affaires et garanties	5
2.2.4 Immobilisations incorporelles	6
2.2.5 Immobilisations corporelles	6
2.2.6 Immobilisations financières	7
2.2.7 Stocks	7
2.2.8 Créances clients	7
2.2.9 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	7
2.2.10 Provisions pour risques et charges	7
2.2.11 Produits constatés d'avance	7
2.2.12 Engagements de retraite	8
2.2.13 Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette	8
2.2.14 Risque de crédit et risques de concentration	8
2.2.15 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et bons de souscription d'actions	9
3. Notes sur le bilan	10
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	10
3.1.1 Tableau des mouvements des valeurs brutes	10
3.2. Immobilisations financières	11
3.2.1 Titres de participations	11
3.2.2 Autres immobilisations financières : dépôts et cautionnements versés	11
3.3. Stocks	11
3.4. Clients et comptes rattachés	12
3.5. Autres créances	12
3.6. Disponibilités	13
3.7. Capitaux propres	13
3.7.1 Composition du capital social	13
3.7.2 Tableau de variation des capitaux propres	13
3.7.3 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)	13
3.7.4 Attribution gratuite d'actions au personnel	13
3.8. Autres fonds propres	13
3.9. Provisions	14
3.10. Dettes fournisseurs	14
3.11. Dettes fiscale et sociales	14
3.12. Autres dettes	15
3.13. Soldes et transactions avec les entreprises liées	15
4. Notes sur le compte de résultat	15

4.1.	Informations par secteur d'activité et secteur géographique.....	15
4.2.	Effectif	16
4.3.	Honoraires du commissaire aux comptes.....	17
4.4.	Rémunération des organes de direction.....	17
4.5.	Résultat financier	17
4.6.	Résultat exceptionnel	17
4.7.	Impôts sur les bénéfices	18
4.7.1.	<i>Report en arrière et en avant des déficits.....</i>	<i>18</i>
4.7.2.	<i>Crédit d'impôt recherche.....</i>	<i>18</i>
5.	Comparabilité des comptes	18
6.	Engagements hors bilan et litiges	18
6.1.	Engagements de crédit-bail	18
6.2.	Engagements de location	19
6.3.	Engagements commerciaux.....	19
6.4.	Engagements financiers	19
6.5.	Engagements de retraite.....	19
6.6.	Litiges	19
6.6.1.	<i>Demande contestée de Sheet Anchor.....</i>	<i>19</i>
6.6.2.	<i>Demande contestée de MUXTV</i>	<i>20</i>
6.6.3.	<i>Litiges salariaux.....</i>	<i>21</i>
7.	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	21
8.	Etats annexes	22
8.1.	Variation des capitaux propres.....	22
8.2.	Liste des filiales et participations.....	22

1. Faits caractéristiques 2012

Bilan général de l'année 2012

En 2012, Neotion a lancé un nombre record de 20 nouveaux produits ce qui représente une augmentation de 53% par rapport à l'année 2011. Ces lancements, cumulés à ceux de l'année précédente ont permis à Neotion de commercialiser pratiquement 50% de CAM de plus par rapport à l'année 2011.

Ce résultat équilibré entre les 3 principaux partenaires de Neotion pour les CAM permet de sécuriser l'avenir grâce à la réduction du risque posé par un seul partenaire majeur.

1.1. Une nouvelle famille de produits – l'émergence de Nouveaux clients

Les ventes de CAM Neotion DVB CI en CI+ ont augmenté d'environ 50% comparé à l'année 2011 grâce à la signature de nouveaux contrats et aux nouveaux produits lancés sur le marché.

Neotion a notamment lancé avec Irdeto une nouvelle famille de produits CAM la gamme de CAM Cloaked CA. La sécurité de la solution est assurée par les chipsets hautement performants de Neotion. Ces produits sont uniques et très performants, puisqu'ils ne nécessitent plus l'achat de cartes à puce. Outre les aspects coûts directs, les opérations logistiques sont également réduites induisant de nouvelles économies.

Cette nouvelle offre permet à Neotion d'adresser avec succès de nouveaux marchés dans les régions au-delà de l'Europe.

Le premier lancement, intervenu à l'été 2012 a été suivi par deux autres simultanément en Novembre. De nombreux nouveaux projets avec cette technologie sont prévus sur 2013.

1.2. Une première mondiale : le lancement commercial d'un CAM avec prise IP

L'opérateur Danois Stofa et Neotion ont développé en partenariat une solution innovante permettant la réception satellite de programmes premium HD et de services à la demande (tels que VOD, diffusion en différé et services interactifs) sans utiliser de décodeurs externes ou de cartes à puces d'abonnement : ce CAM CI+ VOD est stratégique pour Stofa afin de faciliter l'accès aux services pour ses abonnés. Ce CAM avancé a été spécifié pour les programmes payant de la télévision numérique de l'opérateur Stofa et donnera accès à des fonctionnalités étendues, permettant au CAM de continuer à se poser comme une alternative très crédible aux décodeurs « Set-Top-Box » hybrid.

1.3. La gamme de CAM Professionnels s'étoffe

Au cours de l'année 2012, Neotion a étendu sa gamme de produits CAM Professionnels grâce notamment au lancement des Cam pro Irdeto. Bien que vendu en faibles quantités, ces produits représentent une part non négligeable de la marge globale de Neotion. De plus, ces produits ont permis à la société d'ouvrir de nouveaux opérateurs avant de développer avec ces derniers, des produits standards en plus gros volume. Cette stratégie sera étendue aux autres contrôles d'accès en 2013.

1.4. Développement de la Plateforme appelé « Blue Bridge »

La plateforme NEOTION Blue Bridge® établit une communication sans fil sécurisée entre la télévision et les appareils mobiles permettant aux deux écrans de combiner les usages, de communiquer, de se

synchroniser et d'échanger des informations. La plateforme NEOTION Blue Bridge® permet aux diffuseurs de contenus et aux chaînes télé de déployer de nombreux nouveaux services – Applications télé combinant des usages propres à la télévision et aux mobiles.

NEOTION Blue Bridge® associe Produits Technologiques et Services et offre aux opérateurs de Pay TV de véritables perspectives de développement en déployant une infrastructure complète qui associe l'accès aux chaînes TV et de nouveaux services interactifs qui combinent Télévision et Smartphones ou Tablettes.

2. Principes, règles et méthodes comptable

2.1. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de la Société sont présentés dans le respect des principes :

- de prudence,
- d'indépendance des exercices,
- et de continuité de l'exploitation,

et ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes sociaux (règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

Le règlement CRC 00-06, applicable à compter du 1^{er} janvier 2002, définit les passifs et précise les conditions de comptabilisation et d'évaluation des provisions.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2. Principes et méthodes comptables

2.2.1 Opérations en devises

En cours d'année, les opérations en devises sont converties aux taux de clôture du mois précédent, donné par l'administration fiscale.

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis à la fin de l'exercice au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif.

Les écarts de conversion actif sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couvertures sont provisionnés à la clôture. Le montant de la dotation est cependant limité à l'excédent des pertes sur les gains lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change.

2.2.2 Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires de Neotion est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de puces, de sous-systèmes, de produits finis, et de produits portables de type Neotion Pockets. La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de produits au transfert de contrôle de la marchandise, conformément au règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs, soit lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société. Pour les services, la société reconnaît le chiffre d'affaires au prorata d'avancement des travaux.

La Société offre à ses clients une garantie de Service Après-vente sur ses produits défectueux pendant une durée de 12 mois. L'essentiel des prestations de remise en état des produits est pris en charge par les clients de la Société (distributeurs - grossistes). Par ailleurs, les pièces détachées défectueuses sont remplacées gratuitement par le sous-traitant qui produit ces composants.

2.2.3 Frais de recherche et développement et crédit d'impôt correspondant

Les frais de développement des produits commercialisés par la Société sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés et se sont élevés à K€ 4 586 sur l'exercice écoulé (selon la méthode de calcul de l'administration fiscale dans le cadre de la détermination du crédit d'impôt recherche). Les salaires bruts se sont élevés à K€ 4 235 charges sociales incluses.

Ces frais donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées. Lorsqu'il n'a pu être utilisé par imputation sur une charge d'impôt, le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un remboursement à l'issue d'une période de 3 ans. Toutefois, Néotion étant considérée comme une entreprise répondant à la définition communautaire des PME, elle bénéficie d'un remboursement immédiat de sa créance de crédit d'impôt recherche.

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche cumulé de K€ 10 141. Compte tenu des projets de recherche engagés au cours de l'année 2012, la Société a enregistré un crédit d'impôt recherche au titre de 2012 de K€ 2 101.

2.2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont essentiellement constituées :

- d'une licence Infocast : Infocast est une plateforme d'agrégation et de diffusion de contenus. Elle permet de collecter des contenus via un réseau Internet, d'en organiser l'archivage et les fréquences de diffusion, puis de préparer l'ensemble des contenus afin qu'ils soient diffusés sur des réseaux de télévision numérique.

Infocast est actuellement utilisé par Neotion dans la mise en œuvre du service de mise à jour par les airs.

- du droit d'accès, à l'utilisation de la licence Viaccess.
- de logiciels acquis par la Société,
- et d'un fonds commercial résultant de la transmission universelle de patrimoine de la Société Xéole Technologies : ce fonds de commerce est représentatif des travaux de recherche et développement réalisés par la société Xéole pour le développement de produits MPEG 4.

La licence Infocast est amortie selon le mode linéaire sur une période de 10 ans ; les logiciels sont quant à eux amortis selon le mode linéaire sur une période de 12 mois. La licence sur le droit d'accès VIACCESS est amortie sur 7 ans.

Les frais de R&D relatifs au fonds de commerce Xéole sont amortis depuis l'exercice 2007, suite au démarrage des ventes de produits MPEG4, sur une durée de 5 ans.

2.2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation,...)).

Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur leur durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Agencement et aménagement :	10 ans
Matériel et outillage industriel :	2 à 5 ans
Installation générale, agencement :	5 à 10 ans
Matériel de transport :	4 ans
Matériel de bureau, informatique :	3 ans
Mobilier :	5 ans

2.2.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participation et à des dépôts et cautionnements versés par la Société.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur des titres de participations apparaît durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base du risque de non recouvrement de ces créances.

2.2.7 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de composants électroniques consommés dans le cadre de la fabrication des produits finis.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti (composants, accessoires) et au coût de production (produits finis). La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les coûts de sous-traitance.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction de l'évolution des produits vendus et de leur valeur de marché, notamment lorsque la valeur de marché de ces produits, déduction faite des coûts de commercialisation, de préparation et de reconditionnement, est inférieure à la valeur d'inventaire.

2.2.8 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée, au cas par cas, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances clients.

2.2.9 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La Société considère comme valeurs mobilières de placement les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

2.2.10 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance et le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis à vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation conduira à une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente de la part de ce tiers.

2.2.11 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des marchandises facturées à la clôture et dont le transfert du contrôle n'est pas encore intervenu à cette même date.

2.2.12 Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société est soumise au régime des retraites à cotisations définies. La Société effectue les paiements de cotisations retraites, calculées sur la base des salaires versés, auprès d'organismes qui gèrent les caisses de retraite.

Par ailleurs, la Société doit également verser en une seule fois, au moment du départ à la retraite du salarié, une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté du salarié et de son niveau de rémunération au moment de son départ. Elle n'est due que pour les salariés présents dans l'entreprise au moment de leur départ à la retraite.

Principales hypothèses retenues :

- age de départ à la retraite : 65 ans
- taux d'évolution des salaires : 3%/an
- table de mortalité : Table TV 88-90 (données INSEE)
- taux de turn-over : 8%
- taux d'actualisation : 3,75 %

2.2.13 Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Au 31 décembre 2012, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités et valeurs mobilières de placement, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leurs valeurs de marché, en raison de leurs échéances à court terme.

2.2.14 Risque de crédit et risques de concentration

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. La Société commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée sur l'Europe, l'Asie, la Russie et plus modestement le Moyen-Orient et la France. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction. La Société demande généralement des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011 et 2012 auprès des trois, des cinq et des dix principaux clients (dont les clients groupe) de la Société par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices :

	2012	2011	2010
% du CA réalisé auprès des trois principaux clients			
Par rapport au CA total.....	54 %	74 %	87 %
% du CA réalisé auprès des cinq principaux clients			
Par rapport au CA total.....	62 %	81 %	90 %
% du CA réalisé auprès des dix principaux clients			
Par rapport au CA total.....	74 %	89 %	94 %

La Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers à court terme et à faible risque. Les disponibilités de la Société sont essentiellement exprimées en euros et en dollars et concentrées dans deux grandes banques françaises.

La Société a sous-traité durant l'exercice 2012 la fabrication de ses produits auprès de SPEEDY TECH avec laquelle la Société a conclu un accord de sous-traitance industrielle en fin d'année 2006. La Société évalue périodiquement la capacité de son sous-traitant à produire conformément aux spécifications demandées, à respecter les délais de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conformes aux spécifications. Neotion sous-traite la programmation de sa nouvelle puce NKE-1 à une société française.

2.2.15 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution, n'est pas comptabilisée.

3. Notes sur le bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1.1 Tableau des mouvements des valeurs brutes

La variation des valeurs brutes se décompose ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2011	Augmentat.	Diminution	Cpte à cpte	31/12/2012
Concessions et droits assimilés	1 233	51	0	371	1655
Logiciels	371	57	0	-371	57
Fonds commercial	507	0	0	0	507
Total des immobilisations incorporelles	2 111	108	0	0	2 219
Installations générales	103	0	0	0	103
Matériel industriel	269	23	0	0	292
Outillage industriel	2 589	190	12	0	2 767
Installations générales	200	12	0	0	212
Matériel de bureau et informatique	745	29	15	0	759
Mobilier	184	8	0	0	192
Total des immobilisations corporelles	4 090	264	27	0	4 327
Immobilisations en cours	0	308	0	0	308
Avances et acomptes	0		0	0	0
Total des immobilisations en cours	0	308	0	0	308
Total des immobilisations	6 201	678	27	0	6 855

Par soucis de présentation des comptes, nous avons réaffecté au cours de l'exercice les immobilisations incorporelles comptabilisées en 205 100 « Licences » en 205 000 « Concessions, brevets, licences », et les amortissements correspondants du 280510 « Amortissements licences » en 280500 « Amortissements, concessions, brevets ».

Les augmentations de l'exercice comprennent :

- Des logiciels pour les différents services de la société.
- De nouveaux outillages industriels pour la ligne de production
- De nouveaux aménagements de bureaux pour le service R&D et produits.
- Du mobilier et du matériel informatique,
- Des immobilisations en cours concernant un développement d'un soft spécifique pour un client.

3.1.2 Tableau des mouvements des amortissements

La variation des amortissements se décompose ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2011	Augmentat.	Diminution	Cpte à cpte	31/12/2012
At Conces. et droits ass.	1 269	67	0	250	1586
At Logiciels	253	0	0	-250	3
At Fonds commercial	507	0	0	0	507
Total des amorts. sur immo. incorp.	2 029	67	0	0	2 096
At Installations générale	45	25	0	0	69
At Matériel industriel	186	44	0	0	230
At Outillage industriel	1 985	266	12	0	2 239
At Installations générale	36	22	0	0	58
At Mat. de bureau et info.	615	66	15	0	666
At Mobilier	152	14	0	0	166
Total des amorts. sur immo. corp.	3 018	437	27	0	3 428
Total des amortissements	5 047	504	27		5 524

3.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participations	1	1
- <i>Neotion Asia</i>	1	1
Dépôts et cautionnements versés	117	112
Sous-total valeur brute	119	113
Moins provisions	0	0
Immobilisations financières - nettes	119	113

3.2.1. Titres de participations

Au 31 décembre 2012, la valeur des titres de participation détenus sur Neotion Asia, filiale à 100 %, s'élève à K€ 1, soit HK\$ 10 000.

3.2.2. Autres immobilisations financières : dépôts et cautionnements versés

Les autres immobilisations financières sont composées de :

- dépôts et cautionnements versés :
 - au bailleur des locaux d'exploitation de la société pour K€ 117.
 - Divers fournisseurs de la société pour K€ 1.

L'augmentation 2012 correspond à l'indexation du loyer et de la caution versée aux bailleurs.

3.3. Stocks

Les stocks à la clôture des deux derniers arrêtés se présentent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Valeur brute	4 742	3 789
Provisions cumulées	(648)	(1 033)
Valeur nette	4 093	2 756

Au 31 décembre 2012, les stocks se décomposaient de la façon suivante:

- Fournitures consommables : valeur brute K€ 8, provision pour dépréciation néant
- Produits finis : valeur brute K€ 1 025, provision pour dépréciation K€ 113
- Marchandises : K€ 3 709, provision pour dépréciation K€ 535.

Pour rappel, les stocks au 31/12/2011 se décomposaient de la façon suivante :

- Fournitures consommables : valeur brute K€ 6, provision pour dépréciation néant.
- Produits finis : valeur brute K€ 1 402, provision pour dépréciation K€ 272.
- Marchandises : valeur brute K€ 2 380, provision pour dépréciation K€ 761.

Au cours de la période écoulée, l'augmentation des stocks résulte essentiellement de l'achat de nouveaux composants pour de nouveaux projets (NP6, CHIP NKE-1 V2 BGA...)

La diminution de la provision pour dépréciation correspond en partie au rebut de la production de l'année 2011 ou à des articles ayant fait l'objet d'une réparation.

3.4. Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an et s'analysent comme suit:

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Valeur brute	4 242	4 208
Provisions cumulées		
Valeur nette	4 242	4 208

Au 31 décembre 2012, la créance de 4 242 KE comprend des créances libellées en devises étrangères pour un montant de 790 K\$. Suite à la conversion de ces créances au taux de clôture, la Société a constaté des écarts de conversion actif de K€ 15. Les créances sont stables. L'ensemble de ces créances de 2012 ont été encaissées sur 2013.

3.5. Autres créances

Les autres créances ont des échéances se présentant de la manière suivante :

Créances (en milliers d'euros)	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Fournisseurs acomptes et avoirs	2	
Fournisseurs RRR à obtenir	7	
Personnel et comptes rattachés	0	
Organismes sociaux	1	
Groupe et associés	0	
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	167	
Etat – Subventions à recevoir	0	
Etat – autres impôts, taxes et ...	0	
Etat – Impôt sur les bénéfices - CIR	2 101	
Débiteurs divers	610	
Autres créances	2 889	
Charges constatées d'avance	998	
Ecart de conversion actif	15	

Au 31 décembre 2012, le poste « Etat - impôt sur les bénéfices » se compose de la créance de K€ 2 101 correspondant au CIR de 2012.

La loi de finances, donne la possibilité à la Société, d'obtenir le remboursement du CIR en faveur des dépenses de recherches engagées en 2012 qui ne seraient pas imputables sur l'impôt dû au titre de l'année 2012.

Les charges constatées d'avance sont essentiellement constituées de factures relatives à des livraisons intervenues en 2013, soit 679 K€, de redevances de licences soit K€ 109, du loyer d'Aubagne facturé d'avance soit K€ 79 et de cotisations soit K€ 32.

Le poste « débiteurs divers » enregistre au 31 décembre 2012 des saisies arrêts concernant le litige SHEET ANCHOR dont K€ 152 réalisées en 2012.

Le solde au 31/12/2012 de K€ 583 est relatif au litige SHEET ANCHOR. Le litige MUXT TV a été soldé au cours de l'exercice.

3.6. Disponibilités

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement, toutes considérées comme disponibles à la vente, comprennent à la clôture :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs mobilières de placement	0	380
Disponibilités	4 730	7 124
Total Disponibilités et V.M.P.	4 730	7 504

Les disponibilités détenues en banque à la clôture sont de 56 % euros et 44 % en dollars.

3.7. Capitaux propres

3.7.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à K€ 1 046 divisé en 5 230 266 actions de valeur nominale s'élevant à € 0.20.

La Société a procédé à une réduction de capital par le biais d'une annulation des actions gratuites attribuées par le conseil d'Administration le 10 mai 2007 d'un montant de K€ 7.5

La nouvelle répartition est la suivante : Général Satellite (94 %), la société TDF (2.5%), Primavera (0.6%) et les actionnaires aux porteurs (2.9 %).

3.7.2 Tableau de variation des capitaux propres

Le détail de la variation des capitaux propres sur les 3 dernières années est joint au § 8.1

3.7.3 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

Sur l'année 2012, aucun BCE n'a été attribuée aux employés de la Société.

3.7.4 Attribution gratuite d'actions au personnel

L'assemblée Générale Mixte du 11 juin 2012 a donné une délégation au conseil d'administration en vue de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires en application des articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, pour un montant maximum de 5% du capital social au jour de la première attribution et pour une durée de 24 mois.

Le conseil d'administration du 9 Aout 2012 a présenté et approuvé le plan d'attribution des actions gratuites. 260 370 actions seront donc émises sur 3 périodes d'acquisitions au terme desquelles les bénéficiaires pourront devenir propriétaires :

- 09/08/2014 inclus, pour la 1^{ère} période : 20% de l'attribution
- 30/03/2015 inclus pour la 2^{nde} période : 50% de l'attribution
- 31/03/2016 inclus pour la 3^{ème} période : 30% de l'attribution.

3.8. Autres fonds propres

Les autres fonds propres correspondent à des avances perçues de l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR) dans le cadre de projets de développement innovants engagés par la Société.

Sur 2012, deux remboursements pour un total de K€ 177 ont été effectué, ramenant le solde à K€ 187.

3.9. Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

Nature	31 décembre 2011	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Dotations	31 décembre 2012
Prov. Litiges	918	470	15	2	435
Prov. pour litiges Sal.	44	25	19		0
Pénalités	0				0
Écart de conversion	25	25		15	15
Totaux	987	520	34	17	450
Exploitation	962	495	34	2	435
Financier	25	25		15	15
Exceptionnel					0

Concernant le litige MUXTV, suite au jugement rendu en notre défaveur en date du 13 décembre 2011, nous avons procédé à la reprise totale de la provision pour risque sur ce litige soit K€ 470, ainsi qu'à l'enregistrement de ce passif en charge exceptionnelle (Cf. 4.6).

Concernant les deux litiges salariaux :

- Pour le premier, suite au jugement rendu le 17 février 2012, nous avons procédé à la reprise totale de la provision pour risque sur ce litige soit K€ 19.
- Pour le second, un protocole d'accord a été trouvé et la provision a été reprise dans sa totalité soit K€ 25.

3.10. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Dettes fournisseurs	2 425	1 282
Factures non parvenues	1 204	1 616
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 629	2 898

Au 31 décembre 2012, les dettes libellées en devises étrangères s'élevaient à K\$ 2 174. Suite à la conversion de ces dettes au taux de clôture, la Société a constaté des écarts de conversion passifs de K€ 41.

3.11. Dettes fiscale et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Dettes fiscales	287	494
Dettes sociales	1 214	1 446
Dettes fiscales et sociales	1 501	1 940

3.12. Autres dettes

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Comptes courants d'associés	0	0
Avances et acomptes reçus	555	3 033
Clients - avoirs à établir	145	19
Produits constatés d'avance	781	1 230
Dettes diverses	0	0
Ecart de conversion passif	41	0
Autres dettes	1 522	4 282

Le poste « avances et acomptes reçus » enregistre des commandes à livrer sur 2013.

Le poste « Produits constatés d'avance » enregistre K€ 781 qui se compose essentiellement de prestations facturées en décembre 2012 mais qui seront réalisées sur 2013 (développement d'un nouvel Asic).

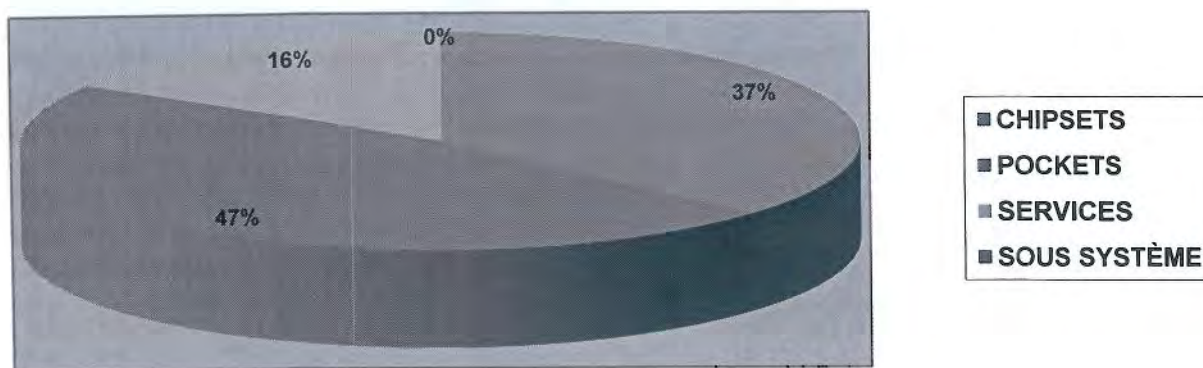
3.13. Soldes et transactions avec les entreprises liées

Les soldes et transactions avec les entreprises liées s'analysent comme suit au titre du dernier exercice :

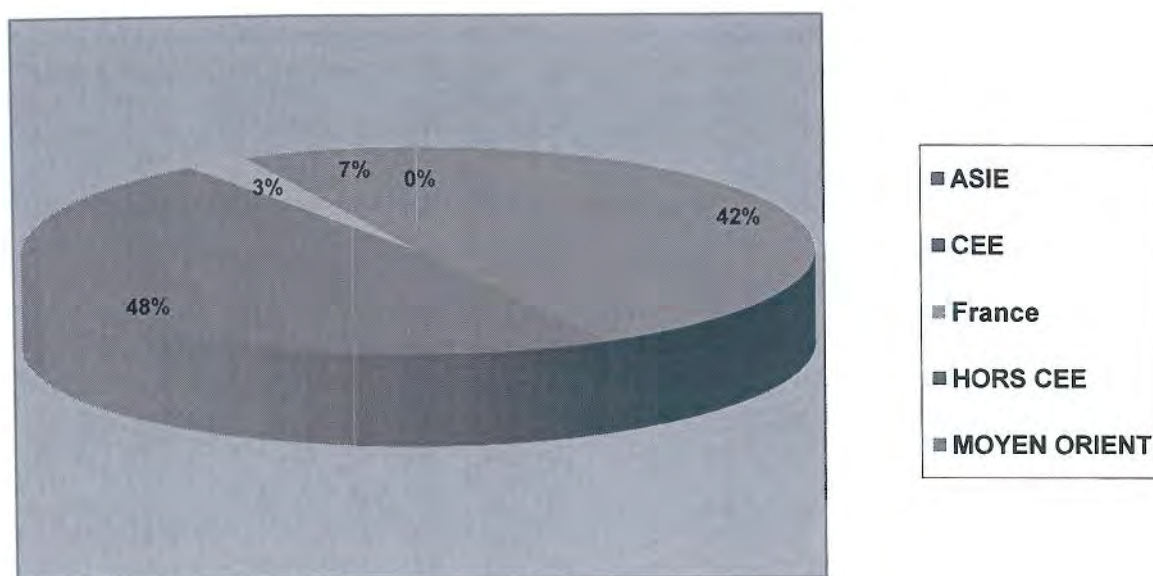
En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients	1 350	1 225	0
Dont FAE	0	0	0
Autres créances - avances fournisseur	0	0	0
Titres de participation	0	0	0
Actif	1 350	1 225	0
Dettes fournisseurs	0	0	0
Autres dettes	0	0	0
Passif	0	0	0
Charges financières	0	0	0
Charges	0	0	0
Produits financiers	0	0	0
Produits	0	0	0

4. Notes sur le compte de résultat**4.1. Informations par secteur d'activité et secteur géographique**

Le chiffre d'affaires se répartit sur 3 familles de produits : les puces, ou « chipset », les modules de sécurité CAM, les modules de transcodage MPEG-4 vers MPEG-2 intégrés au sein de la famille dénommée « Pocket » qui regroupe l'ensemble des produits de réception au format PCMCIA et les services.

Répartition du C.A. par produit

La Société Neotion est présente essentiellement sur les marchés Europe, en Asie, et très modestement en France, Hors CEE et au Moyen-Orient.

Répartition du C.A. par localisation**4.2. Effectif**

La ventilation des effectifs moyens de la Société se détaille comme suit :

Effectif	Personnel salarié	Personnel intérimaire
Cadres	87	0
Agents de maîtrise	0	
Employés	15	0
TOTAL	102	0

L'effectif moyen sur l'année 2012 s'établit à 102 salariés (dont personnel intérimaire), contre 88 au cours de l'exercice précédent (12 mois).

Le volume d'heures de formation total des salariés concernant le DIF au 31/12/2012 est de : 6 880 heures.

Le montant de l'engagement total est donc de : K€ 63. Si nous considérons que 33% de l'effectif demande une formation, cela représente K€ 21. Cette somme sera prise en charge en totalité par notre organisme de formation.

4.3. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes enregistrés en charge au cours de l'exercice 2012 s'élève à K€ 60.

4.4. Rémunération des organes de direction.

La rémunération des organes de direction s'est élevée à K€ 272 pour l'année 2012.

4.5. Résultat financier

Les opérations composant les produits financiers (K€ 387) sont essentiellement relatives aux gains de change entre l'Euro et l'US dollar (K€ 338), de produits financiers suite à la vente de SICAV (K€ 24), d'une reprise pour perte de change latente sur les fournisseurs de l'exercice 2011 (K€ 25). Les charges financières (K€ 780) sont essentiellement relatives aux pertes de change entre l'Euro et l'US dollar (K€ 714), aux intérêts du carry-back (K€ 51), d'une provision pour perte de change latente sur les clients au 31/12/2012 (K€ 14).

4.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, s'élevant à K€ - 97, est composé des éléments suivants :

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cession d'éléments d'actif	0	0
Quote-part de subvention virée au résultat	0	0
Pénalités et amendes fiscales	0	0
Dotations et reprises aux amorts. dérogatoires et except.	0	469
Autres charges et produits exceptionnels	576	10
TOTAL	576	479

Les produits exceptionnels se composent essentiellement de la reprise sur la provision pour risque du litige MUXTV pour 470 KE. Les charges exceptionnelles se composent essentiellement de la régularisation des fonds bloqués concernant l'affaire MUXTV pour 401 KE.

4.7. Impôts sur les bénéfices**4.7.1. Report en arrière et en avant des déficits**

La Société a fait financer en 2007 son report en arrière des déficits pour un montant de K€ 11 802 soit une créance d'IS de K€ 3 934.

Au 31 décembre 2011, le déficit fiscal reportable est de K€ 18 704.

Au 31 décembre 2012, le déficit fiscal reportable est de K€ 18 349.

4.7.2. Crédit d'impôt recherche

La créance au titre du crédit d'impôt recherche au 31 décembre 2012 s'élève à K€ 2 101.

5. Comparabilité des comptes

Aucune modification n'est intervenue quant aux règles et méthodes comptables entre 2011 et 2012.

6. Engagements hors bilan et litiges**6.1. Engagements de crédit-bail**

La Société a souscrit 4 contrats de crédit bail mobilier, dont l'un non significatif relatif à une fontaine à eau.

	Crédit-bail 1	Crédit-bail 2	Crédit-bail 3
<i>Nom</i>	Serveur DELL	Serveur DELL	Serveur dell
<i>Valeur d'origine</i>	12 727.00	22 172.00	32 230.00
<i>Amortissements</i>			
- cumuls exercices antérieurs	0.00	0.00	0.00
- Dotation de l'exercice	1 768.00	616.00	16 115.00
Sous total	1 768.00	616.00	16 115.00
<i>Redevances payées</i>			
-cumuls antérieurs	0.00	0.00	0.00
- exercice	3 181.54	2 771.39	16 114.52
Sous total	3 181.54	2 771.39	16 114.52
<i>Redevances restant à payer</i>			
- A un an au plus	6 363.08	11 085.56	16114.52
- A plus d'un an et cinq ans au plus	3 181.54	8 314.17	0.00
- A plus de cinq ans	0.00		0.00
Sous total	9 544.62	19 399.73	16 114.52
<i>Valeur résiduelle</i>			
- A un an au plus	0.00	0.00	0.00
- A plus d'un an et cinq ans au plus	1.00	1.00	1.00
- A plus de cinq ans	0.00	0.00	0
Sous total	1.00	1.00	1.00
Montant pris en charge sur l'exercice	2 638.55	879.46	4028.63

6.2. Engagements de location

La Société loue ses bureaux :

- de Sophia Antipolis au travers d'un bail ayant commencé à courir en janvier 2009 pour une durée de trois, six ou neuf ans; le loyer annuel hors charges et hors taxes, indexé annuellement, est fixé à K€ 59.
- d'Aubagne au travers d'un bail ayant commencé à courir en juin 2008 pour une durée de six ou neuf ans; le loyer annuel chargé hors taxes, indexé annuellement, est fixé à K€ 307.

6.3. Engagements commerciaux

La société a signé un contrat commercial d'un montant de K\$ 6 200 pour l'approvisionnement de son composant principal en 2011.

Au 31/12/2012, le montant de cet engagement commercial s'établit à K\$ 3 255.

Ce contrat a été établi pour une durée de 2 ans dont la date d'échéance est le 31 mars 2014.

6.4. Engagements financiers

La société n'a plus d'engagements financiers au 31/12/2012.

6.5. Engagements de retraite.

Le montant évalué au 31/12/2012 s'élève à 78 KE.

6.6. Litiges

Les principaux litiges hors salariaux sont les suivants :

6.6.1. Demande contestée de Sheet Anchor

Le 31 mars 2005, la Société a signé un bail avec la SCI Azur pour la location de locaux situés à la Ciotat, dont cette dernière était propriétaire. La SCI Azur est détenue par Madame et Monsieur Pascale et Jean Yves Leroux, ce dernier étant à l'époque le Président du Directoire de Neotion. Le bail du 31 mars 2005 a été régulièrement approuvé par les actionnaires de la Société.

Le 5 février 2007, la SCI Azur a signé une promesse de vente portant sur son immeuble avec la société SAS Quartz Properties. Le même jour, Monsieur Leroux signait au nom de Neotion un bail pour cet immeuble avec la SAS Quartz Properties. Ce bail prévoit qu'il ne peut entrer en vigueur que si la SAS Quartz Properties devenait propriétaire de l'immeuble.

Le 3 mai 2007, l'immeuble aurait finalement été vendu à la société SHEET ANCHOR FRANCE, dont le dirigeant est également celui de la SAS Quartz Properties. Le même jour, Monsieur Leroux signait au nom de Neotion un bail pour cet immeuble avec la société SHEET ANCHOR FRANCE. Ce bail prévoit qu'il ne peut entrer en vigueur que si le bail du 5 février 2007, conclu avec la SAS Quartz Properties, est résilié à l'amiable.

Le 3 mai 2007, Monsieur Leroux a donc signé, au nom de Neotion, une convention de résiliation du bail du 5 février 2007, avec la SAS Quartz Properties, mais prenant effet au 2 mai 2007.

Aucun des baux des 5 février et 3 mai 2007 n'a été enregistré et soumis et approuvé par les actionnaires de la Société. En outre, le bail du 5 février 2007 ne pouvait être résilié à l'amiable car il n'est jamais entré en vigueur dans la mesure où la SAS Quartz Properties n'est pas devenue propriétaire de l'immeuble. Il en

ressort que le bail du 3 mai 2007 ne pouvait s'appliquer. La Société a contesté la régularité de ce bail du 3 mai 2007 et a donné congé durant l'été 2008.

La société SHEET ANCHOR FRANCE a alors saisi le Juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Marseille pour solliciter une provision représentative des loyers du bail du 3 mai 2007, mais sa demande a été rejetée.

Elle a assigné Neotion au fond par-devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille pour le paiement des loyers et a fait pratiquer quatre saisies conservatoires sur les comptes bancaires de la Société, le 23 avril 2009 pour les loyers de la période d'août 2008 à juin 2009, le 14 janvier 2010, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 mars 2010, le 6 avril 2011, pour la période du 1 janvier 2011 au 30 juin 2011 et le 7 octobre 2011 pour la période du 1 juillet 2011 au 31 décembre 2011.

La Société a déposé une plainte pénale entre les mains du Doyen des Juges d'Instruction de Marseille et a soulevé l'incompétence du Tribunal de Grande Instance de Marseille, au profit de celui de Paris, ainsi qu'un sursis à statuer. Le Tribunal de Grande Instance de Marseille a rejeté la demande d'incompétence ainsi que le sursis à statuer. La Société s'est pourvue en appel auprès de la Cour d'appel d'Aix en Provence. L'instance en appel est toujours pendante.

La Société a, le 18 juin 2012, assigné Monsieur Jean-Yves Leroux et la SCI Azur en garantie.

La date de clôture de la procédure en cours devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille a été fixée initialement au 7 septembre 2012 puis repoussé au 21 décembre 2012. La jonction de cette procédure avec l'appel en garantie demandé par Neotion a en revanche été refusée et fera l'objet d'une procédure distincte.

Le tribunal de Grande Instance de Marseille a entendu les parties lors de l'audience du 22 janvier 2013 et rendra son jugement le 26 mars prochain.

Ce litige a fait l'objet d'une provision au 31/12/2011 à hauteur du risque estimé par la direction.

Au 31 décembre 2012, cette provision est toujours constatée dans les comptes.

Pour information, la société SHEET ANCHOR France a été déboutée de toutes ces demandes par jugement du TGI de Marseille le 26/03/2013 (cf. § 7).

Nouvelle Affaire : Neotion c/ Jean Yves Leroux et SCI Azur

Neotion a assigné Jean Yves Leroux et la SCI Azur le 18 juin 2012 devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille aux fins d'entendre ordonner la jonction et de condamner la SCI Azur et Jean Yves Leroux à garantir Neotion de toutes les condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre dans le cadre des deux instances engagées par la société Sheet Anchor. La jonction ayant été refusée, cette affaire fait désormais l'objet d'une procédure distincte.

Le conseil mandaté par Jean Yves Leroux et la SCI AZUR, Maître Bernard Poupon, a transmis ses conclusions en réponse et défense lors de l'audience du 8 février 2013.

6.6.2. Demande contestée de MUXTV

La société américaine MUX TV LLC a conclu avec NEOTION un contrat le 4 août 2006 prévu pour prendre fin le 10 Août 2009, modifié par avenant du 10 Août 2007, ayant pour objet l'établissement des modalités de cryptage de contrôle d'accès par NEOTION au profit de MUX TV LLC qui confie à

NEOTION la vente de licences d'accès à la chaîne « SEX VIEW xxx » devenue depuis « SEX VIEW 264 ».

MUX TV LLC a pris l'initiative de rompre les relations contractuelles en juin 2008 imputant la responsabilité de cette rupture à NEOTION.

MUX TV LLC a assigné le 9 octobre 2008 NEOTION devant le Tribunal de Commerce de MARSEILLE.

NEOTION a répliqué en invoquant la nullité du contrat du 4 août 2006 et de son avenant du 10 décembre 2007 et, en conséquence, la condamnation de MUX TV LLC.

Dans son jugement rendu le 25 juin 2009, le tribunal de commerce de Marseille a condamné NEOTION et MUX TV à payé l'une à l'autre, la somme de 109 500 €, et a ordonné la compensation des dettes réciproques.

La société MUXTV a fait appel de ce jugement et en date du 5 novembre 2010, la Cour d'Appel a condamné Neotion à payer la somme de K€ 444.

La société a formé un pourvoi en cassation de cet arrêt de la Cour d'Appel.

Le 12 avril 2012, la Cour de Cassation a rejeté le recours introduit par NEOTION.

En conséquence de quoi, il a été décidé de clôturer ce litige de manière définitive (cf. § 3.9).

6.6.3. Litiges salariaux

Le jugement rendu le 20 janvier 2010 par le conseil de prud'hommes de MARSEILLE nous a condamné à verser la somme de K€ 467 à un ancien salarié.

Cette somme est entièrement provisionnée.

Neotion a fait appel de cette décision.

La cour d'appel a rendu son verdict en réduisant la condamnation de Neotion de K€ 467 à K€ 126

7. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La société SHEET ANCHOR France a été déboutée de toutes ces demandes par jugement du TGI de Marseille le 26/03/2013.

Un contrôle URSSAF est en cours.

8.1. Variation des capitaux propres

Le tableau suivant détaille la variation des capitaux propres sur les 3 derniers exercices :

(en €)	Capital	Primes d'émiss ^o et d'apport	Réserve légale	Réserves indisponibles	Autres réserves	Report à nouveau	Subv. d'invest.	Provis ^o régl. (At déro.)	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
Au 31 décembre 2009	1 053 610	19 216 611	55 157	0	8 267 235	(17 688 653)	3 945	61 489	(7 369 317)	3 600 077
Augmentation de capital liée à la conversion des actions gratuites	0	0								0
Affectation du résultat de l'exercice précédent						(7 369 317)			7 369 317	0
Autres mouvements							(3 945)	(61 489)		(65 434)
Bénéfice net									1 758 758	1 758 758
Au 31 décembre 2010	1 053 610	19 216 611	55 157	0	8 267 235	(25 057 969)	0	0	1 758 758	5 293 401
Réduction de capital liée à l'annulation des actions gratuites	(7557)	7 557								0
Affectation du résultat de l'exercice précédent						1 758 758			(1 758 758)	0
Autres mouvements										0
Bénéfice net									3 443 012	3 443 012
Au 31 décembre 2011	1 046 053	19 224 168	55 157	0	8 267 235	(23 299 211)	0	0	3 443 012	8 736 413
Réduction de capital liée à l'annulation des actions gratuites										0
Affectation du résultat de l'exercice précédent						3 443 012			(3 443 012)	0
Autres mouvements										0
Bénéfice net									2 391 375	2 391 375
Au 31 décembre 2012	1 046 053	19 224 168	55 157	0	8 267 235	(19 856 199)	0	0	2 391 375	11 127 788

8.2 Liste des filiales et participations

Le tableau suivant détaille les éléments sur les filiales et participations au 31/12/2012.

[illegible]



KPMG Entreprises
Bureau de Marseille
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Neotion S.A.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2012
Neotion S.A.
Immeuble Optimum - Entrée B
165, avenue du marin blanc - ZI Les Paluds
13685 Aubagne Cedex
Ce rapport contient 5 pages



KPMG Entreprises
Bureau de Marseille
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Neotion S.A.

Siège social : Immeuble Optimum - Entrée B
165, avenue du marin blanc - ZI Les Paluds
13685 Aubagne Cedex

Capital social : € 1 046 053

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Contrat de développement conclu avec la société Domlex Limited

- *Personne concernée :*

G.S.C., actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote de votre société et de la société Domlex Limited

- *Nature et objet :*

Un contrat, signé le 18 mai 2012, prévoit le développement par votre société de la puce GS1 (précédemment baptisée NP7).

Les coûts de ce développement s'élèveront à environ 4,5 millions d'euros, payables selon les modalités suivantes :

- 40 % à la signature du contrat, soit €. 1 800 000,
- 30 % 15 semaines après la signature du contrat, soit €. 1 350 000,
- 15 % lors de l'atteinte de la phase « Tape out », soit €. 675 000,
- 15 % dans les 10 jours calendaires suivants l'acceptation du produit par le client, soit €. 675 000.

- *Modalités :*

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012, votre société a enregistré la facturation liée à ce contrat pour un montant de €. 3 150 000. Ce produit est comptabilisé en produit d'exploitation pour €. 2 400 000 et en produit constaté d'avance pour €. 750 000.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Contrat de développement conclu avec la société General Satellite Research & Development

- *Personne concernée :*

G.S.C., actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote de votre société et de la société General Satellite Research & Development (GS R&D).

- *Nature et objet :*

Votre société a signé le 15 décembre 2012 un contrat relatif aux travaux développement de divers produits CI et CI+ de la gamme CAM réalisés au cours de l'exercice 2012. Ce contrat prévoit la fourniture de logiciels et produits, à la société GS R&D, à ses filiales ou à toute autre

société nommée par celle-ci. Sont également définis les spécificités techniques de ces produits, ainsi que leur prix de vente.

La participation de la société GS R&D aux frais de développement de ces produits CI et CI+ représente un montant de €. 500 000.

- *Modalités :*

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012, votre société a enregistré un produit lié à ce contrat pour un montant de €.500 000.

Raison pour laquelle la procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie :

Cette convention n'a pas été préalablement autorisée en raison d'un oubli.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Indemnités de départ en cas de révocation de Monsieur Wieczorek ou de non renouvellement de ses fonctions de Président Directeur Général

- *Nature et objet :*

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2011 a autorisé l'octroi à Monsieur Wieczorek d'une indemnité de départ subordonnée à des conditions de performances, dans l'hypothèse où le Conseil déciderait sa révocation ou le non renouvellement de ses fonctions de Directeur Général ou de Président Directeur Général, sauf en cas de départ pour faute.

- *Modalités :*

Le montant maximum de l'indemnité de départ est déterminé comme suit :

- rupture avant le 31 décembre 2012 : 22 mois de rémunération fixe, calculés sur la base de la dernière rémunération fixe perçue, précédant la rupture du mandat social,
- rupture avant le 31 décembre 2013 : 15 mois de rémunération fixe, calculés sur la base de la dernière rémunération fixe perçue, précédant la rupture du mandat social,
- rupture après le 31 décembre 2013 : rémunération fixe perçue au titre des 7 derniers mois précédant la rupture du mandat social.

Monsieur Wieczorek ne pourra bénéficier d'une telle indemnité de départ que si l'EBITDA de l'exercice précédant la rupture, calculé sur la base des comptes annuels certifiés par les commissaires aux comptes de la société, est au minimum égal à un million d'euros.

Aucune indemnité de départ n'est due dans l'hypothèse où la révocation ou le non renouvellement serait consécutif :

- à une faute assimilable en droit du travail à une faute lourde (en ce compris tout acte constitutif d'une infraction pénale commis personnellement et dont la société serait victime),
- à la violation de ses obligations d'exclusivité ou de non-concurrence résultant de l'exercice sous mandat social.

Contrat de développement conclu avec la société Domlex Limited

- *Nature et objet :*

Le Conseil d'administration du 4 juillet 2011 a autorisé la conclusion par votre société de contrats de développement de puces LCS1 et NP7 (rebaptisée GS1) destinées au marché russe avec la société Domlex Limited. Le coût total de développement de ces deux puces est estimé à environ 8 millions d'euros, auquel devrait s'ajouter des frais pour le support technique.

A ce titre, un contrat de développement a été signé le 31 octobre 2011 pour le développement de la puce LCS. Ce contrat représente une enveloppe financière de 3,5 millions d'euros, payables selon les modalités suivantes :

- 30 % à la signature du contrat, soit €. 1 050 000,
- 35 % lors de la fourniture par Neotion des FPGA plaquettes, soit €. 1 225 000,
- €. 625 000 lors de l'atteinte de la phase « Tape out » par Neotion,
- €. 600 000 dans les 10 jours calendaires suivants l'acceptation du produit par le client.

Ce contrat prévoit également la possibilité de réaliser des prestations de support technique par Neotion, pour un coût de €. 0,25 par puce produite.

- *Modalités :*

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012, votre société a enregistré un produit de €. 2 450 000. Par ailleurs, les parties ont convenu de forfaitiser la facturation des prestations de support technique à hauteur de €. 200 000 par an.

Marseille, le 30 avril 2013

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Stéphane Orlando
Associé



**KPMG Entreprises
Provence**
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Neotion S.A.

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires au 30 juin 2013

Période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2013

Neotion S.A.

Immeuble Optimum - Entrée B

165, avenue du marin blanc - ZI Les Paluds

13685 Aubagne cedex

Ce rapport contient 27 pages



**KPMG Entreprises
Provence**
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Neotion S.A.

Siège social : Immeuble Optimum - Entrée B - 165, avenue du marin blanc - ZI Les Paluds
13685 Aubagne cedex
Capital social : €. 1 046 053

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires au 30 juin 2013

Période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2013

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Neotion S.A. et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de celle-ci relatifs à la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes intermédiaires.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Marseille, le 28 octobre 2013

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Stéphane Orlando
Associé

Voir le bilan et le compte de résultat ci-dessous.

Actif Bilan	Brut	Amort - prov.	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Frais d'établissement				0	0
Frais de R et D				0	0
Concessions, brevets	2 099 784	1 633 210	466 574	122 913	102 465
Fonds commercial	507 422	507 422	0	0	0
Autres immos incorporelles				0	0
Avances et acptes / imm. inc.				0	0
<i>Ss tot Immos Incorporelles</i>	2 607 206	2 140 632	466 574	122 913	102 465
Terrains				0	0
Constructions	103 687	80 965	22 722	34 835	47 167
Instal. techn., mat. et out.	3 173 446	2 620 955	552 491	590 988	706 793
Autres immos corporelles	1 218 766	943 746	275 020	273 828	311 553
Immobilisations en cours	139 203		139 203	308 332	122 203
Av. et acptes / imm. corp.			0	0	0
<i>Ss tot Immos Corporelles</i>	4 635 102	3 645 666	989 436	1 207 984	1 187 716
Participations	1 046		1 046	1 046	1 046
Creances rattachees particip.			0		0
Autres titres immobilises			0		0
Prets			0		0
Autres immos financieres	118 005		118 005	117 957	118 989
<i>Ss tot Immos Financières</i>	119 051	0	119 051	119 003	120 035
<i>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</i>	7 361 359	5 786 298	1 575 061	1 449 900	1 410 216
Matieres premieres, approv.	42 719		42 719	8 302	14 890
En cours prod. biens			0	0	0
En cours prod. services			0	0	0
Produits intermédiaires et finis	807 980	12 665	795 315	911 773	1 727 284
Marchandises	4 302 768	502 101	3 800 667	3 173 314	6 082 020
<i>Ss tot Stocks</i>	5 153 467	514 766	4 638 701	4 093 389	7 824 194
Avances et acptes sur cmde	44 380		44 380	2 270	1 931
Clients et cptes rattaches	1 445 101		1 445 101	4 241 587	4 179 516
Autres creances	4 080 678		4 080 678	2 886 424	3 831 413
Capital sousc. appele non verse					
Valeurs mobilières de placement			0		324 829
Disponibilités	1 535 012		1 535 012	4 729 743	4 636 232
<i>TOTAL ACTIF CIRCULANT</i>	12 258 638	514 766	11 743 872	15 953 413	20 622 778
Charges constatées d'avance	403 311		403 311	997 999	369 191
Charges a repartir					
Primes de remboursement oblig.					
Ecart conversion actif	1 333		1 333	14 581	33 245
TOTAL GENERAL ACTIF	20 024 641	6 301 064	13 723 578	18 415 893	22 435 430

Passif Bilan	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Capital social ou individuel	1 046 053	1 046 053	1 046 053
Primes emission, fusion, apport	19 224 168	19 224 168	19 224 168
Ecart de reevaluation			
Reserve legale	55 157	55 157	55 157
Reserves statut. ou contract.			
Reserves reglementees			
Autres reserves	8 267 235	8 267 235	8 267 235
Report a nouveau	-17 464 824	-19 856 199	-19 856 199
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 942 886	2 391 375	-203 177
Subventions d'investissement			
Provisions reglementees			
TOTAL (I)	8 184 903	11 127 789	8 533 237
Produit emissions titres part.			
Avances conditionnes	750 000	187 200	187 200
TOTAL (II)	750 000	187 200	187 200
Provisions pour risques	643 648	449 428	493 092
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	643 648	449 428	493 092
Emprunts obligataires convert.			
Autres emprunts obligataires			
Emp. & dettes / Ets Credit	18 498		
Emp. & dettes fin. divers			
Avances et acomptes / cmde	4 760	554 582	6 439 354
Dettes fournisseurs	2 235 525	3 628 735	3 068 219
Dettes fiscales et sociales	1 432 524	1 501 947	1 553 758
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	9 477	144 510	85 570
Produits constatés d'avance	440 878	780 835	2 075 000
TOTAL (IV)	4 141 662	6 610 609	13 221 901
Ecart conv. passif (V)	3 364	40 870	
TOTAL GENERAL PASSIF	13 723 578	18 415 896	22 435 430

Compte de Résultat	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Ventes de marchandises	7 114 757	29 029 598	11 742 970
Production vendue, biens			
Production vendue, services	876 179	5 824 483	1 837 548
Chiffres d'affaires net	7 990 936	34 854 081	13 580 518
Production stockee	-216 692	-377 335	586 646
Production immobilisee			
Subvention d'exploitation	911		
Reprises amortiss. + provisions	198 312	777 260	350 164
Autres produits	37	21	10
Total pdts d'expl.	7 973 504	35 254 027	14 517 338
Achats de marchandises	5 088 491	21 608 412	12 312 829
Variation de stock march.	-585 796	-1 336 787	-4 171 611
Achats de matiere premiere			
Variation de stock mat. prem.	-42 719	6 354	-8 536
Autres achats, charges externes	2 084 783	2 982 848	1 841 133
Impots et taxes	244 222	666 025	332 337
Salaires et traitements	2 631 476	5 020 527	2 593 124
Charges sociales	1 222 118	2 314 585	1 210 754
Immos : Dot. aux amortissements	262 239	503 346	264 001
Immos : Dot. aux provisions			
Actif circ. : Dot. provisions		300 812	13 200
Risques : Dot. provisions	208 801	1 980	1 980
Autres charges	1 024 428	2 405 102	1 418 231
Total charges d'expl.	12 138 043	34 473 204	15 807 443
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 164 539	780 823	-1 290 105
Benef attr. ou perte tr.	0	0	0
Perte supp. ou benef tr.	0	0	0
Produits financiers de part.			
Prod. autres valeurs mobil.			
Autres interets et prod. ass.		24 026	4 107
Reprises sur provisions	14 581	25 267	25 267
Differences pos. de change	123 905	337 788	167 826
Produits nets / cessions v.m.p.			
Total Produits fin.	138 486	387 081	197 200
Dotations financieres		14 581	33 245
Interets & charges assimiles	412	51 941	51 482
Difference negative de change	108 857	713 861	182 731
Charges nettes / cessions v.m.p.			
Total Charges fin.	109 269	780 383	267 459
RESULTAT FINANCIER	29 217	-393 302	-70 259
RES. COURANT AVANT IMPOT	-4 135 322	387 521	-1 360 363
Produits except.: ope. gestion	192	9 538	11 296
Produits except.: ope. Capital			
Reprises sur provisions		469 850	469 850
Total produits except.	192	479 388	481 146
Charges except.: ope. gestion	311	173 151	983
Charges except.: ope. Capital		403 338	403 338
Dotations exceptionnelles		0	
Total charges except.	311	576 489	404 322
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-119	-97 101	76 824
Participation des salaires			
Impot sur les benefices	-1 192 555	-2 100 954	-1 080 363
BENEFICE OU PERTE	-2 942 886	2 391 374	-203 177

ANNEXE
au 30/06/2013

Sommaire

1. Faits caractéristiques du 1^{er} semestre 2013.....	4
1.1. Bilan général:.....	4
1.2. Un premier lancement produit avec Cisco (ex NDS)	4
1.3. La technologie : facteur clé de la croissance de Neotion.....	4
2. Principes, règles et méthodes comptable.....	5
2.1. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes	5
2.2. Principes et méthodes comptables	5
2.2.1 Opérations en devises	5
2.2.2 Chiffre d'affaires et garanties	5
2.2.4 Immobilisations incorporelles	6
2.2.5 Immobilisations corporelles	6
2.2.6 Immobilisations financières	7
2.2.7 Stocks.....	7
2.2.8 Créances clients	7
2.2.11 Produits constatés d'avance.....	7
2.2.12 Engagements de retraite.....	8
2.2.13 Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette.....	8
2.2.14 Risque de crédit et risques de concentration	8
2.2.15 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et bons de souscription d'actions 9	
3. Notes sur le bilan	9
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	9
3.1.1 Tableau des mouvements des valeurs brutes	9
3.2. Immobilisations financières.....	10
3.2.1. Titres de participations.....	10
3.2.2. Autres immobilisations financières : dépôts et cautionnements versés.....	10
3.3. Stocks.....	11
3.4. Clients et comptes rattachés	11
3.5. Autres créances.....	12
3.6. Disponibilités.....	12
3.7. Capitaux propres.....	13
3.7.1 Composition du capital social	13
3.7.2 Tableau de variation des capitaux propres.....	13
3.7.3 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)	13
3.7.4 Attribution gratuite d'actions au personnel	13
3.8. Autres fonds propres.....	13
3.9. Provisions	13
3.10. Dettes fournisseurs	14
3.11. Dettes fiscale et sociales.....	14
3.12. Autres dettes	14
3.13. Soldes et transactions avec les entreprises liées.....	15
4. Notes sur le compte de résultat	15
4.1. Informations par secteur d'activité et secteur géographique.....	15
4.2. Effectif	16
4.3. Honoraires du commissaire aux comptes.....	16
4.4. Rémunération des organes de direction.	16

4.5.	Résultat financier	17
4.6.	Résultat exceptionnel	17
4.7.	Impôts sur les bénéfices	17
4.7.1.	Report en arrière et en avant des déficits	17
4.7.2.	Crédit d'impôt recherche.....	17
5.	Comparabilité des comptes.....	17
6.	Engagements hors bilan et litiges.....	18
6.1.	Engagements de crédit-bail	18
6.2.	Engagements de location	18
6.3.	Engagements commerciaux.....	18
6.4.	Engagements financiers	19
6.5.	Engagements de retraite.	19
6.6.	Litiges	19
6.6.1.	Demande contestée de Sheet Anchor.....	19
6.6.2.	Litiges salariaux	20
7.	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	21
8.	Etats annexes.....	21
8.1.	Variation des capitaux propres.....	21
8.2.	Liste des filiales et participations.....	21

1. Faits caractéristiques du 1^{er} semestre 2013

1.1. Bilan général:

Le premier semestre 2013 a vu la consolidation de notre programme de lancement de produits modules CAM avec l'arrivée de douze nouveaux produits ou déclinaisons de produits existants. Parmi ceux-ci, le déploiement marché d'un premier produit avec notre partenaire Cisco (ex NDS) est le fait marquant de cette première moitié d'année 2013.

Dans un contexte marché fortement affecté par la crise en Europe où les ventes de TV sont en chute de plus de 25%, Neotion subit cet impact marché et voit son chiffre d'affaires en baisse de plus de 40% sur le premier semestre passant d'environ 13.6M€ à 8M€. Neotion réaffirme sa volonté d'élargir la distribution de ses produits sur le continent africain. Par ailleurs, l'Amérique Latine devient également un sujet de très forte actualité avec une première conférence réalisée à Buenos Aires en Juin afin de prendre des contacts, sonder le marché et préparer une stratégie de développement commercial pour ce vaste continent.

Enfin, la diversification des activités de Neotion avec la plate-forme BlueBridge® ont abouti à la signature d'un démonstrateur avec France Télévisions et l'opérateur Fransat (Eutelsat) dans le cadre du tournoi de Roland-Garros. Le développement effectué par Neotion combine un CAM Advanced et un middleware dédié aux tablettes mobiles. Neotion espère commercialiser ce produit pour la fin de l'année.

1.2. Un premier lancement produit avec Cisco (ex NDS)

Ce premier lancement fortement attendu s'est produit en Q2-2013. La société NDS, rachetée l'année dernière par le géant américain Cisco, est le leader mondial du marché des solutions de Contrôle d'accès pour la télévision payante. Ce lancement revêt donc une grande importance pour Neotion qui confirme sa politique de partenariats CAS (Conditional Access Systems) avec le numéro un du secteur.

1.3. La technologie : facteur clé de la croissance de Neotion

La forte concurrence sur les marchés de module CAM conduit Neotion à poursuivre ses investissements en contribuant aux travaux des organismes de standardisation et en développant des solutions innovantes pour le secteur et ses principaux clients. Notamment les évolutions du standard CI Plus conduisent au développement de nouveaux CAM avancés qui intègrent les nouvelles ressources permises par la norme telle que la liaison LSC par exemple. Celle-ci autorise les nouvelles générations de CAM à se connecter directement aux plateformes de services « à la carte » type VoD ou Catch-Up TV, et élargir encore les possibilités d'utilisation du CAM par les opérateurs.

Enfin, Neotion a établi et soumis une demande afin de devenir membre du consortium HbbTV au début du second semestre 2013. Ce consortium pan-européen qui rassemble tous les professionnels du secteur de la télévision, spécifie des solutions standardisées destinées à harmoniser la réception des services de télévision classique transmis par satellite, câble ou voie terrestre, avec ceux diffusés via internet.

2. Principes, règles et méthodes comptable

2.1. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de la Société sont présentés dans le respect des principes :

- de prudence,
- d'indépendance des exercices,
- et de continuité de l'exploitation,

et ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes sociaux (règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

Le règlement CRC 00-06, applicable à compter du 1^{er} janvier 2002, définit les passifs et précise les conditions de comptabilisation et d'évaluation des provisions.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2. Principes et méthodes comptables

2.2.1 Opérations en devises

En cours d'année, les opérations en devises sont converties aux taux de clôture du mois précédent, donné par l'administration fiscale.

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis à la fin de l'exercice au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif.

Les écarts de conversion actif sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couvertures sont provisionnés à la clôture. Le montant de la dotation est cependant limité à l'excédent des pertes sur les gains lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change.

2.2.2 Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires de Neotion est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de puces, de sous-systèmes, de produits finis, et de produits portables de type Neotion Pockets. La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de produits au transfert de contrôle de la marchandise, conformément au règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs, soit lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société. Pour les services, la société reconnaît le chiffre d'affaires au prorata d'avancement des travaux.

La Société offre à ses clients une garantie de Service Après-vente sur ses produits défectueux pendant une durée de 12 mois. L'essentiel des prestations de remise en état des produits est pris en charge par les clients de la Société (distributeurs - grossistes). Par ailleurs, les pièces détachées défectueuses sont remplacées gratuitement par le sous-traitant qui produit ces composants.

2.2.3 Frais de recherche et développement et crédit d'impôt correspondant

Les frais de développement des produits commercialisés par la Société sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés et se sont élevés à K€ 2 618 sur l'exercice écoulé (selon la méthode de calcul de l'administration fiscale dans le cadre de la détermination du crédit d'impôt recherche). Les salaires bruts se sont élevés à K€ 2 345 charges sociales incluses.

Ces frais donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées. Lorsqu'il n'a pu être utilisé par imputation sur une charge d'impôt, le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un remboursement à compter de la quatrième année suivant sa constatation.

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche cumulé de K€ 11 334. Compte tenu des projets de recherche engagés au cours du 1er semestre 2013, la Société a enregistré un crédit d'impôt recherche au titre du 1er semestre 2013 de K€ 1193.

2.2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont essentiellement constituées :

- d'une licence Infocast : Infocast est une plateforme d'agrégation et de diffusion de contenus. Elle permet de collecter des contenus via un réseau Internet, d'en organiser l'archivage et les fréquences de diffusion, puis de préparer l'ensemble des contenus afin qu'ils soient diffusés sur des réseaux de télévision numérique.

Infocast est actuellement utilisé par Neotion dans la mise en œuvre du service de mise à jour par les airs.

- du droit d'accès, à l'utilisation de la licence Viaccess.
- de logiciels acquis par la Société,
- et d'un fonds commercial résultant de la transmission universelle de patrimoine de la Société Xéole Technologies : ce fonds de commerce est représentatif des travaux de recherche et développement réalisés par la société Xéole pour le développement de produits MPEG 4.

La licence Infocast est amortie selon le mode linéaire sur une période de 10 ans ; les logiciels sont quant à eux amortis selon le mode linéaire sur une période de 12 mois. La licence sur le droit d'accès VIACCESS est amortie sur 7 ans.

Les frais de R&D relatifs au fonds de commerce Xéole sont amortis depuis l'exercice 2007, suite au démarrage des ventes de produits MPEG4, sur une durée de 5 ans.

2.2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation,...)).

Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur leur durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Agencement et aménagement :	10 ans
Matériel et outillage industriel :	2 à 5 ans
Installation générale, agencement :	10 ans
Matériel de transport :	4 ans
Matériel de bureau, informatique :	3 ans
Mobilier :	5 ans

2.2.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participation et à des dépôts et cautionnements versés par la Société.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur des titres de participations apparaît durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base du risque de non recouvrement de ces créances.

2.2.7 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de composants électroniques consommés dans le cadre de la fabrication des produits finis.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti (composants, accessoires) et au coût de production (produits finis). La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les coûts de sous-traitance.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction de l'évolution des produits vendus et de leur valeur de marché, notamment lorsque la valeur de marché de ces produits, déduction faite des coûts de commercialisation, de préparation et de reconditionnement, est inférieure à la valeur d'inventaire.

2.2.8 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée, au cas par cas, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances clients.

2.2.9 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La Société considère comme valeurs mobilières de placement les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

2.2.10 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance et le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis à vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation conduira à une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente de la part de ce tiers.

2.2.11 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des marchandises facturées à la clôture et dont le transfert du contrôle n'est pas encore intervenu à cette même date.

2.2.12 Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société est soumise au régime des retraites à cotisations définies. La Société effectue les paiements de cotisations retraites, calculées sur la base des salaires versés, auprès d'organismes qui gèrent les caisses de retraite.

Par ailleurs, la Société doit également verser en une seule fois, au moment du départ à la retraite du salarié, une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté du salarié et de son niveau de rémunération au moment de son départ. Elle n'est due que pour les salariés présents dans l'entreprise au moment de leur départ à la retraite.

Du fait de l'ancienneté et de l'âge des salariés, ainsi que du turn-over constaté, le montant évalué au 30 juin 2013 s'élève à 79 KE.

2.2.13 Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Au 30 juin 2013, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités et valeurs mobilières de placement, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leurs valeurs de marché, en raison de leurs échéances à court terme.

2.2.14 Risque de crédit et risques de concentration

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. La Société commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée sur l'Europe, l'Asie, la Russie et plus modestement le Moyen-Orient, Afrique et la France. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction. La Société demande généralement des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos des 31 décembre 2011 et 2012 et à la situation du 30 juin 2013 auprès des trois, des cinq et des dix principaux clients (dont les clients groupe) de la Société par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices :

	30/06/13	2012	2011
% du CA réalisé auprès des trois principaux clients			
Par rapport au CA total.....	31 %	54 %	74 %
% du CA réalisé auprès des cinq principaux clients			
Par rapport au CA total.....	43%	62 %	81 %
% du CA réalisé auprès des dix principaux clients			
Par rapport au CA total.....	61 %	74 %	89 %

La Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers à court terme et à faible risque. Les disponibilités de la Société sont essentiellement exprimées en euros et en dollars et concentrées dans deux grandes banques françaises.

La Société a sous-traité durant l'exercice 1er semestre 2013 la fabrication de ses produits auprès de SPEEDY TECH avec laquelle la Société a conclu un accord de sous-traitance industrielle en fin d'année 2006 et ELSIL Tunisie depuis le début du second trimestre 2013.

La Société évalue périodiquement la capacité de ses sous-traitants à produire conformément aux spécifications demandées, à respecter les délais de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications. Neotion sous-traite la programmation de sa nouvelle puce NKE-1 à une société française.

2.2.15 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution, n'est pas comptabilisée.

3. Notes sur le bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1.1 Tableau des mouvements des valeurs brutes

La variation des valeurs brutes se décompose ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2012	Augmentation	Diminution	30/06/2013
Concessions et droits assimilés	1 655	366	0	2 021
Logiciels	57	22		79
Fonds commercial	507	0	0	507
Total des immobilisations incorporelles	2 219	388	0	2 607
Installations générales	103	0	0	103
Matériel industriel	292	7	0	299
Outillage industriel	2 767	107	0	2 875
Installations générales	212	7	0	219
Matériel de bureau et informatique	759	44	0	804
Mobilier	192	3	0	196
Total des immobilisations corporelles	4 327	169	0	4 496
Immobilisations en cours	308	196	366	139
Avances et acomptes	0	0	0	0
Total des immobilisations en cours	308	196	366	139
Total des immobilisations	6 855	753	366	7 242

Les variations de l'exercice comprennent :

- L'activation des immobilisations en cours en concessions-droits et assimilés concernant un soft spécifique pour un client
- Des logiciels pour les différents services de la société
- De nouveaux outillages industriels pour la ligne de production

- De nouveaux aménagements de bureaux pour le service R&D et produits.
- Du mobilier et du matériel informatique,
- Des immobilisations en cours.

3.1.2 Tableau des mouvements des amortissements

La variation des amortissements se décompose ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2012	Augmentation	Diminution	30/06/2013
At Conces. et droits ass.	1 586	22	0	1 608
At Logiciels	3	22	0	25
At Fonds commercial	507	0	0	507
Total des amorts. sur immo. incorp.	2 096	44	0	2 140
At Installations générale	69	12	0	81
At Matériel industriel	230	21	0	251
At Outillage industriel	2 239	130	0	2 369
At Installations générale	58	12	0	70
At Mat. de bureau et info.	666	34	0	700
At Mobilier	166	9	0	175
Total des amorts. sur immo. corp.	3 428	218	0	3646
Total des amortissements	5 524	262	0	5786

3.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent :

En milliers d'euros	30/06/2013	31/12/2012
Titres de participations	1	1
- Beijing Neova Video Alliance	0	0
- Neotion Asia	1	1
- Neotion TNT France		
Dépôts et cautionnements versés	117	117
Sous-total valeur brute	119	119
Moins provisions	0	0
Immobilisations financières - nettes	119	119

Les immobilisations financières qui étaient provisionnées dans nos comptes ont été sorties.

3.2.1. Titres de participations

Au 30 juin 2013, la valeur des titres de participation détenus sur Neotion Asia, filiale à 100 %, s'élève à K€ 1, soit HK\$ 10 000.

3.2.2. Autres immobilisations financières : dépôts et cautionnements versés

Les autres immobilisations financières sont composées de :

- dépôts et cautionnements versés :
 - au bailleur des locaux d'exploitation de la société pour K€ 117.
 - Divers fournisseurs de la société pour K€ 1.

3.3. Stocks

Les stocks à la clôture des deux derniers arrêtés se présentent de la manière suivante :

En milliers d'euros	30/06/2013	31/12/2012
Valeur brute	5 153	4 742
Provisions cumulées	(515)	(648)
Valeur nette	4 638	4 093

Au 30/06/2013, les stocks se décomposaient de la façon suivante:

- Fournitures consommables : valeur brute K€ 42, provision pour dépréciation néant
- Produits finis : valeur brute K€ 809, provision pour dépréciation K€ 13
- Marchandises : K€ 4303, provision pour dépréciation K€ 502.

Pour rappel, les stocks au 31/12/2012 se décomposaient de la façon suivante :

- Fournitures consommables : valeur brute K€ 8, provision pour dépréciation néant
- Produits finis : valeur brute K€ 1 025, provision pour dépréciation K€ 113
- Marchandises : K€ 3 709, provision pour dépréciation K€ 535.

Au cours de la période écoulée, l'augmentation des stocks résulte essentiellement de l'achat de nouveaux composants pour de nouveaux projets (NP6, CHIP NKE-1 V2 BGA...)

La diminution de la provision pour dépréciation correspond en partie au rebus de la production de l'année 2011-2012 ou de réparation.

3.4. Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an et s'analysent comme suit:

En milliers d'euros	30/06/2013	31/12/2012
Valeur brute	1 445	4 242
Provisions cumulées		
Valeur nette	1 445	4 242

Au 30/06/2013, la créance de 1 445 KE comprend des créances libellées en devises étrangères pour un montant de 163 K\$. Suite à la conversion de ces créances au taux de clôture, la Société a constaté des écarts de conversion actif de K€ 1. Les créances sont stables. L'ensemble de ces créances au 30/06/2013 ont été encaissées sur juillet 2013.

3.5. Autres créances

Les autres créances ont des échéances se présentant de la manière suivante :

Créances (en milliers d'euros)	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Fournisseurs acomptes et avoirs	44	
Fournisseurs RRR à obtenir	14	
Personnel et comptes rattachés	1	
Organismes sociaux	0	
Groupe et associés	0	
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	172	
Etat – Subventions à recevoir	0	
Etat – autres impôts, taxes et ...	0	
Etat – Impôt sur les bénéfices - CIR	1 193	2101
Débiteurs divers	601	
Autres créances	2 025	2 101
Charges constatées d'avance	403	0
Ecart de conversion actif	1	0

Au 30 juin 2013, le poste « Etat - impôt sur les bénéfices » se compose de la créance de K€ 3 294 correspondant au CIR du 1er semestre 2013 pour K€ 1193 et du CIR de 2012 remboursé courant juillet 2013 pour K€ 2 101.

Les charges constatées d'avance sont essentiellement :

- loyer d'Aubagne.
- redevances de licences pour MENTHOR GRAPHIC.
- diverses cotisations annuelles.
- frais de salons pour septembre et novembre 2013.
- primes d'assurances annuelles.

Le poste « débiteurs divers » enregistre au 30 juin 2013 :

- des remboursements à recevoir de l'AGEFOS sur des prises en charges de formation et les saisies arrêts concernant le litige SHEET ANCHOR voir partie 6.6.1.

3.6. Disponibilités

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement, toutes considérées comme disponibles à la vente, comprennent à la clôture :

En milliers d'euros	30/06/2013	31/12/2012
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	1 535	4730
Total Disponibilités et V.M.P.	1 535	4730

Les disponibilités détenues en banque à la clôture sont de 78 % euros et 22 % en dollars.

3.7. Capitaux propres

3.7.1 Composition du capital social

Au 30 juin 2013, le capital social s'élève à K€ 1 046 divisé en 5 230 266 actions de valeur nominale s'élevant à € 0.20.

La répartition est la suivante : Général Satellite (95.24 %), la société TDF (2.6%), Primaveris (0.66%) et les actionnaires aux porteurs (1.49 %).

3.7.2 Tableau de variation des capitaux propres

Le détail de la variation des capitaux propres sur les 3 dernières années est joint au § 8.1

3.7.3 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

Sur le 1er semestre 2013, aucun BCE n'a été attribuée aux employés de la Société.

3.7.4 Attribution gratuite d'actions au personnel

L'assemblée Générale Mixte du 11 juin 2012 a donné une délégation au conseil d'administration en vue de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires en application des articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, pour un montant maximum de 5% du capital social au jour de la première attribution et pour une durée de 24 mois.

Le conseil d'administration du 9 Aout 2012 a présenté et approuvé le plan d'attribution des actions gratuites. 260 370 actions seront donc émises sur 3 périodes d'acquisitions au terme desquelles les bénéficiaires pourront devenir propriétaires :

- 09/08/2014 inclus, pour la 1^{ère} période : 20% de l'attribution
- 30/03/2015 inclus pour la 2^{nde} période : 50% de l'attribution
- 31/03/2016 inclus pour la 3^{ème} période : 30% de l'attribution.

3.8. Autres fonds propres

Les autres fonds propres correspondent à des avances perçues de l'OSEO, (PTZI) prêt à taux zéro pour l'innovation pour un montant de K€ 750.

Sur le 1^{er} semestre 2013, deux remboursements pour un total de K€ 187 ont été effectués, pour solder l'avance remboursable reçue en 2007.

3.9. Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

Nature	31/12/2012	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Dotations	30/06/2013
Prov. Litiges	435	0	0	0	435
Prov. pour litiges Sal.	0	0	0	0	0
Pénalités	0	0	0	209	209
Écart de conversion	155	0	155	0	0
Totaux	590	0	155	209	644
Exploitation	435	0	0	209	644
Financier	155	0	155	0	0
Exceptionnel	0	0	0	0	0

Concernant le redressement URSSAF, nous avons procédé à la provision pour un litige à hauteur de K€ 209.

Nous avons contesté le redressement des URSSAF. Une procédure contentieuse, menée par nos avocats, est en cours afin de contester cette décision.

3.10. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2013	31/12/2011
Dettes fournisseurs	1 470	2 425
Factures non parvenues	2 236	1 204
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 706	3 629

Au 30/06/2013, les dettes libellées en devises étrangères s'élevaient à K\$ 622. Suite à la conversion de ces dettes au taux de clôture, la Société a constaté des écarts de conversion passif de K€ 3.

3.11. Dettes fiscale et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2013	31/12/2012
Dettes fiscales	111	287
Dettes sociales	682	1 214
Dettes fiscales et sociales	793	1 501

3.12. Autres dettes

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2013	31/12/2012
Comptes courants d'associés	0	0
Avances et acomptes reçus	5	555
Clients - avoirs à établir	9	145
Produits constatés d'avance	441	781
Dettes diverses	0	0
Ecarts de conversion passif	3	41
Autres dettes	458	1 522

Le poste « Produits constatés d'avance » enregistre K€ 441 qui se compose essentiellement de prestations facturées sur juin 2013 mais qui vont se réaliser sur le 2^{ème} semestre 2013.

3.13. Soldes et transactions avec les entreprises liées

Les soldes et transactions avec les entreprises liées s'analysent comme suit au titre du dernier exercice :

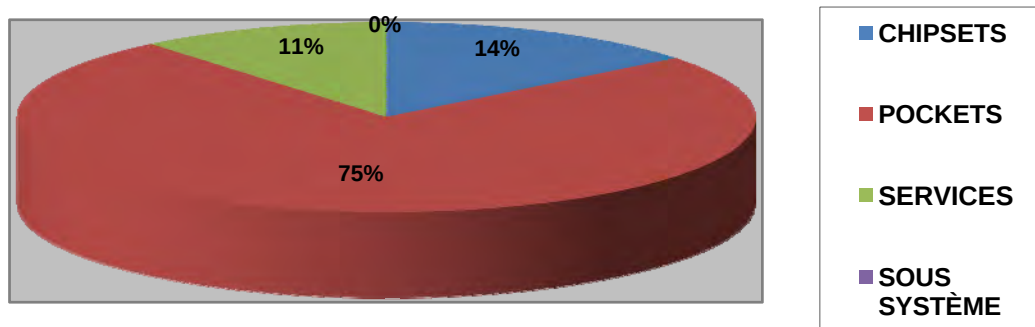
En milliers d'euros	30/06/2013	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients	0	0	0
Dont FAE	0	0	0
Autres créances - avances fournisseur	0	0	0
Titres de participation	0	0	0
Actif	0	0	0
Dettes fournisseurs	0	0	0
Autres dettes	0	0	0
Passif	0	0	0
Charges financières	0	0	0
Charges	0	0	0
Produis financiers	0	0	0
Produits	0	0	0

Toutes les transactions avec des parties liées ont été effectuées aux conditions du marché.

4. Notes sur le compte de résultat**4.1. Informations par secteur d'activité et secteur géographique**

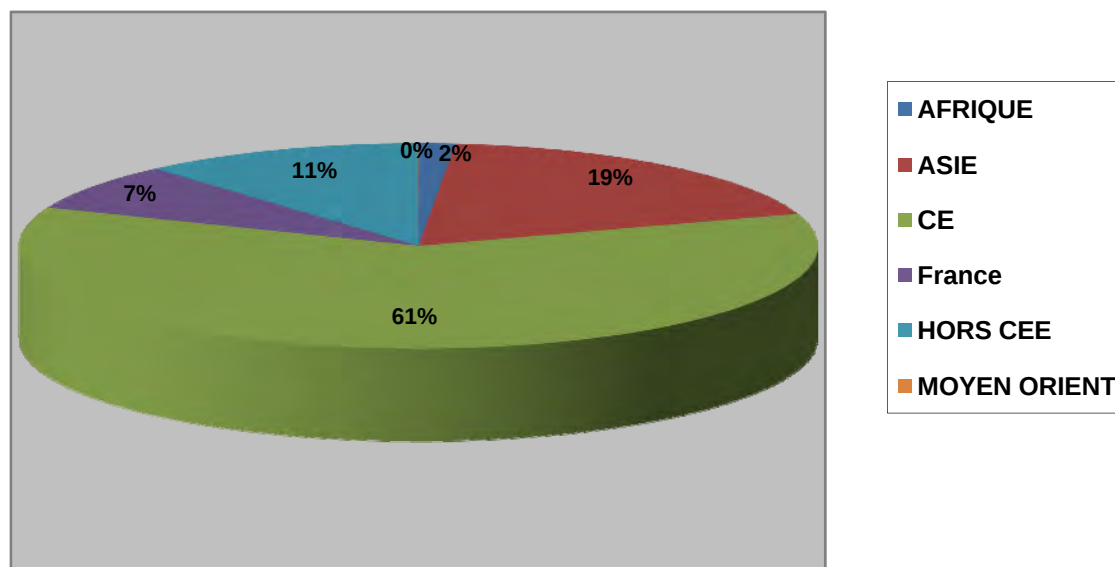
Le chiffre d'affaires se répartit sur 3 familles de produits : les puces, ou « chipset », les modules de sécurité CAM, les modules de transcodage MPEG-4 vers MPEG-2 intégrés au sein de la famille dénommée « Pocket » qui regroupe l'ensemble des produits de réception au format PCMCIA et les services.

Répartition du C.A. par produit



La Société Neotion est présente essentiellement sur les marchés Europe, en Asie, et très modestement en France, Hors CEE, Afrique et au Moyen-Orient.

Répartition du C.A. par localisation



4.2. Effectif

La ventilation des effectifs au 30/06/2013 de la Société se détaille comme suit :

Effectif	Personnel salarié	Personnel intérimaire
Cadres	87	0
Agents de maîtrise	0	
Employés	14	0
TOTAL	101	0

L'effectif moyen au 30/06/2013 s'établit à 100 salariés (dont personnel intérimaire), contre 100 au cours de l'exercice précédent (12 mois).

Le volume d'heures de formation total des salariés concernant le DIF au 30/06/2013 est de : 7 419 heures. Le montant de l'engagement total est donc de : K€ 68. Si nous considérons que 33% de l'effectif demande une formation, cela représente K€ 22. Cette somme sera prise en charge en totalité par notre organisme de formation.

4.3. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes enregistrés en charge au 30/06/2013 s'élève à K€ 32.

4.4. Rémunération des organes de direction.

La rémunération des organes de direction s'est élevée à K€ 169 pour le 1er semestre 2013.

4.5. Résultat financier

Les produits financiers (K€ 124) correspondent aux gains de change entre l'Euro et l'US dollar.

Les charges financières (K€ 109) correspondent aux pertes de change entre l'Euro et l'US dollar.

4.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 30 juin 2013 : néant.

4.7. Impôts sur les bénéfices

4.7.1. Report en arrière et en avant des déficits

La Société a fait financer en 2007 son report en arrière des déficits pour un montant de K€ 11 802 soit une créance d'IS de K€ 3 934.

Au 31 décembre 2012, le déficit fiscal reportable est de K€ 18 349.

Au 30 juin 2013, le déficit fiscal reportable est de K€ 22 840.

4.7.2. Crédit d'impôt recherche

La créance au titre du crédit d'impôt recherche au 30 juin 2013 s'élève à K€ 1 193.

5. Comparabilité des comptes

Aucune modification n'est intervenue quant aux règles et méthodes comptables entre 2012 et le 1^{er} semestre 2013.

6. Engagements hors bilan et litiges

6.1. Engagements de crédit-bail

	Crédit-bail R620	Crédit-bail R310	Crédit-bail MD3200	Crédit-bail E6530
Nom	Serveur DELL	Serveur DELL	Serveur Vault	PC DELL
Valeur d'origine	12 727.00	22 172.00	32 230.00	17 475.00
Amortissements				
-Date d'acquisition	05/01/2012	05/12/2012	05/01/2012	05/02/2013
-Durée théorique amortissements	3 ans	3 ans	2 ans	2 ans
- cumuls exercices antérieurs	1 768.00	616.00	16 115.00	0.00
- Dotation de l'exercice	4 242.00	7 391.00	16 115.00	8 009.00
Sous total	6 010.00	8 007.00	32 230.00	8 009.00
Redevances payées				
-cumuls antérieurs	3 181.54	2 771.39	16 114.52	0
- exercice	6 514.52	11 351.60	16 114.48	8 946.80
Sous total	9 696.06	14 122.99	32 229.00	8 946.80
Redevances restant à payer				
- A un an au plus	3 029.94	8 048.01	0.00	8 527.20
- A plus d'un an et cinq ans au plus	0.00	0.00	0.00	0.00
- A plus de cinq ans	0.00	0.00	0.00	0.00
Sous total	3 029.94	8 048.01	0.00	8 527.20
Valeur résiduelle				
- A un an au plus	0.00	0.00	0.00	0.00
- A plus d'un an et cinq ans au plus	1.00	1.00	1.00	1.00
- A plus de cinq ans	0.00	0.00	0	0
Sous total	1.00	1.00	1.00	1.00
Montant pris en charge sur l'exercice	3 203.62	5 519.14	8 250.64	3 653.28

La Société a souscrit :

- En 2012 : 4 contrats de crédit-bail mobilier en 2012 dont un concernant la fontaine à eau pour une durée de 20 trimestre dont la redevance trimestrielle s'élève à 357 €
- En 2013 : un contrat de crédit-bail mobilier portant sur du matériel informatique.

6.2. Engagements de location

La Société loue ses bureaux :

- de Sophia Antipolis au travers d'un bail ayant commencé à courir en janvier 2009 pour une durée de trois, six ou neuf ans; le loyer annuel hors charges et hors taxes, indexé annuellement, est fixé à K€ 61.
- d'Aubagne au travers d'un bail ayant commencé à courir en juin 2008 pour une durée de six ou neuf ans; le loyer annuel chargé hors taxes, indexé annuellement, est fixé à K€ 316.

6.3. Engagements commerciaux

La société a signé un contrat commercial d'un montant de K\$ 6 200 pour l'approvisionnement de son composant principal en 2011.

Au 30/06/2013, le montant de cet engagement commercial s'établit à K\$ 1643.
Ce contrat a été établi pour une durée de 2 ans dont la date d'échéance est le 31 mars 2014.

6.4.Engagements financiers

La société n'a plus d'engagements financiers au 30/06/2013.

6.5.Engagements de retraite.

Le montant évalué au 30/06/2013 s'élève à 79 KE.

6.6.Litiges

Les principaux litiges hors salariaux sont les suivants :

6.6.1. Demande contestée de Sheet Anchor

Le 31 mars 2005, la Société a signé un bail avec la SCI Azur pour la location de locaux situés à la Ciotat, dont cette dernière était propriétaire. La SCI Azur est détenue par Madame et Monsieur Pascale et Jean Yves Leroux, ce dernier étant à l'époque le Président du Directoire de Neotion. Le bail du 31 mars 2005 a été régulièrement approuvé par les actionnaires de la Société.

Le 5 février 2007, la SCI Azur a signé une promesse de vente portant sur son immeuble avec la société SAS Quartz Properties. Le même jour, Monsieur Leroux signait au nom de Neotion un bail pour cet immeuble avec la SAS Quartz Properties. Ce bail prévoit qu'il ne peut entrer en vigueur que si la SAS Quartz Properties devenait propriétaire de l'immeuble.

Le 3 mai 2007, l'immeuble aurait finalement été vendu à la société SHEET ANCHOR FRANCE, dont le dirigeant est également celui de la SAS Quartz Properties. Le même jour, Monsieur Leroux signait au nom de Neotion un bail pour cet immeuble avec la société SHEET ANCHOR FRANCE. Ce bail prévoit qu'il ne peut entrer en vigueur que si le bail du 5 février 2007, conclu avec la SAS Quartz Properties, est résilié à l'amiable.

Le 3 mai 2007, Monsieur Leroux a donc signé, au nom de Neotion, une convention de résiliation du bail du 5 février 2007, avec la SAS Quartz Properties, mais prenant effet au 2 mai 2007.

Aucun des baux des 5 février et 3 mai 2007 n'a été enregistré et soumis et approuvé par les actionnaires de la Société. En outre, le bail du 5 février 2007 ne pouvait être résilié à l'amiable car il n'est jamais entré en vigueur dans la mesure où la SAS Quartz Properties n'est pas devenue propriétaire de l'immeuble. Il en ressort que le bail du 3 mai 2007 ne pouvait s'appliquer. La Société a contesté la régularité de ce bail du 3 mai 2007 et a donné congé durant l'été 2008.

La société SHEET ANCHOR FRANCE a alors saisi le Juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Marseille pour solliciter une provision représentative des loyers du bail du 3 mai 2007, mais sa demande a été rejetée.

Elle a assigné Neotion au fond par-devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille pour le paiement des loyers et a fait pratiquer quatre saisies conservatoires sur les comptes bancaires de la Société, le 23 avril 2009 pour les loyers de la période d'août 2008 à juin 2009, le 14 janvier 2010, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 mars 2010, le 6 avril 2011, pour la période du 1 janvier 2011 au 30 juin 2011 et le 7 octobre 2011 pour la période du 1 juillet 2011 au 31 décembre 2011.

	Annexe des comptes au 30 Juin 2013	Page 20/21
--	---	-------------------

La Société a déposé une plainte pénale entre les mains du Doyen des Juges d’Instruction de Marseille et a soulevé l’incompétence du Tribunal de Grande Instance de Marseille, au profit de celui de Paris, ainsi qu’un sursis à statuer. Le Tribunal de Grande Instance de Marseille a rejeté la demande d’incompétence ainsi que le sursis à statuer. La Société s’est pourvue en appel auprès de la Cour d’appel d’Aix en Provence. L’instance en appel est toujours pendante.

La Société a, le 18 juin 2012, assigné Monsieur Jean-Yves Leroux et la SCI Azur en garantie.

La date de clôture de la procédure en cours devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille a été fixée initialement au 7 septembre 2012 puis repoussé au 21 décembre 2012. La jonction de cette procédure avec l’appel en garantie demandé par Neotion a en revanche été refusée et fera l’objet d’une procédure distincte.

Le tribunal de Grande Instance de Marseille a entendu les parties lors de l’audience du 22 janvier 2013 et a rendu son jugement le 26 mars 2013. La société SHEET ANCHOR France a été déboutée de toutes ses demandes. Cette dernière a interjeté appel de cette décision et rendue ses premières conclusions le 5 juillet 2013.

Ce litige a fait l’objet d’une provision au 31/12/2011 à hauteur du risque estimé par la direction.

Au 30/06/2013, cette provision est toujours constatée dans les comptes.

Nouvelle Affaire : Neotion c/ Jean Yves Leroux et SCI Azur

Neotion a assigné Jean Yves Leroux et la SCI Azur le 18 juin 2012 devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille aux fins d’entendre ordonner la jonction et de condamner la SCI Azur et Jean Yves Leroux à garantir Neotion de toutes les condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre dans le cadre des deux instances engagées par la société Sheet Anchor. La jonction ayant été refusée, cette affaire fait désormais l’objet d’une procédure distincte.

Le conseil mandaté par Jean Yves Leroux et la SCI AZUR, Maître Bernard Poupon, a transmis ses conclusions en réponse et défense lors de l’audience du 8 février 2013. La procédure suit désormais son cours.

6.6.2. Litiges salariaux

Le jugement rendu le 20 janvier 2010 par le conseil de prud’hommes de MARSEILLE nous a condamné à verser la somme de K€ 467 à un ancien salarié.

Cette somme est entièrement provisionnée.

Neotion a fait appel de cette décision.

La cour d’appel a rendu son verdict en réduisant la condamnation de Neotion de K€ 467 à K€ 126.

Néant

8. Etats annexes

Le tableau suivant détaille la variation des capitaux propres sur les 3 derniers exercices :

(en €)	Capital	Primes d'émission et d'apport	Réserves légales	Réserves indisponibles	Autres réserves	Report à nouveau	Subv. d'invest.	Provisions réglementées (At dérog.)	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
Au 31 décembre 2010	1 053 610	19 216 611	55 157	0	8 267 235	(25 057 969)	0	0	1 758 758	5 293 401
Réduction de capital liée à la conversion des actions gratuites	(7 557)	7 557								0
Affectation du résultat de l'exercice précédent						1 758 758			(1 758 758)	0
Autres mouvements										0
Bénéfice net									3 443 012	3 443 012
Au 31 décembre 2011	1 046 053	19 224 168	55 157	0	8 267 235	(23 299 211)	0	0	3 443 012	8 736 413
Réduction de capital liée à l'annulation des actions gratuites										0
Affectation du résultat de l'exercice précédent						3 443 012			(3 443 012)	0
Autres mouvements										0
Bénéfice net									2 391 375	2 391 375
Au 31 décembre 2012	1 046 053	19 224 168	55 157	0	8 267 235	(19 856 199)	0	0	2 391 375	11 127 788
Réduction de capital liée à l'annulation des actions gratuites										0
Affectation du résultat de l'exercice précédent						2 391 375			(2 391 375)	0
Autres mouvements										0
Bénéfice net									(2 942 886)	(2 942 886)
Au 1er semestre 2013	1 046 053	19 224 168	55 157	0	8 267 235	(17 464 824)	0	0	(2 942 886)	8 184 900

Le tableau suivant détaille les éléments sur les filiales et participations au 30/06/2013.

[illegible]